

NOM DE DOMAINE EN .fr

Vous trouverez ci-dessous les documents contractuels applicables à l'extension du nom de domaine que vous avez ou que vous souhaitez enregistrer auprès de nos services.

Nous vous rappelons que sont également applicables les textes suivants relatifs au règlement amiable des litiges :

- Procédure **CMAP** (<http://www.mediationetarbitrage.com/>)
- Procédure **OMPI** (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/cctld/fr/index.html>)
- Procédure **Médiateur du Net** (<http://www.foruminternet.org/particuliers/mediation/le-service-de-mediation/bienvenue-sur-le-service-de-mediation-du-forum-des-droits-sur-l-internet-mediateur-du-net.html>) (réservée aux particuliers)
- **Procédure de résolution des cas de violations manifestes des dispositions du décret du 6 février 2007** (<http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/predec/>)

Par ailleurs, sont également applicables les règles suivantes définies par le registre :

- **Charte de nommage** (<http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr>)

CONTRAT PACK RELAIS

version 3 du 30 octobre 2008

Le Pack Relais est un Contrat proposé par NordNet, qui est une société de droit français, spécialisée dans le domaine de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites et de machines).

NordNet assure au titre d'une souscription au Contrat Pack Relais et au profit de son client (ci-après « Vous ») des Services relatifs à l'enregistrement, à la gestion, au renouvellement d'un Nom De Domaine et l'accès à un espace abonné sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com, ainsi que différents Services qui sont fonction de l'offre Pack Relais à laquelle Vous avez souscrit telle que décrite sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour de la souscription du Contrat Pack Relais.

La gestion du Nom De Domaine fait partie des Services inclus dans Votre Contrat Pack Relais, jusqu'à ce que Vous en décidiez autrement. La gestion du Nom De Domaine dans le cadre de Votre Contrat Pack Relais est assurée par NordNet Registrar qui est un centre d'enregistrement (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par divers Registres et Autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris l'EURid et l'AFNIC. A travers le Contrat Pack Relais, NordNet est l'interface entre Vous et NordNet Registrar afin de faciliter la gestion du Nom De Domaine concerné.

Le simple fait de souscrire au Pack Relais vaudra acceptation du Contrat Pack Relais et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar telles que définies ci-dessous à l'article « Définitions » et telles qu'elles apparaissent sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com rubrique « Conditions générales » lors de votre souscription au Pack Relais.

En cas de conflit entre le Contrat Pack Relais et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, le Contrat Pack Relais prévaudra.

Le Contrat Pack Relais et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar prévalent sur toutes conditions générales, conditions particulières ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre.

Vous vous engagez à lire attentivement le Contrat Pack Relais et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar et à soumettre à NordNet, toute question que Vous vous poseriez.

Vous disposez du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Nos offres sont valables au moins trois jours après leur première publication sur les sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com et resteront valables tant qu'elles y seront présentes.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants s'ajoutent à ceux définis dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar et aux Conditions particulières NordNet Registrar applicables en fonction de l'extension concernée.

Ils ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le Contrat Pack Relais, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet, relatif à l'objet du Contrat Pack Relais :

Client : Personne physique ou morale ayant souscrit au Contrat Pack Relais, titulaire du compte NordNet, appelé « Vous ».

Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar : Conditions accessibles sur www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com (rubrique « Conditions Générales »). Les Conditions générales et les Conditions particulières s'appliquent à toute personne morale ou physique titulaire d'un Nom De Domaine créé dans un compte NordNet, transféré vers un compte NordNet, ou plus généralement géré par l'intermédiaire d'un compte NordNet. Les Conditions particulières applicables sont celles relatives à l'extension concernée.

Contrat Pack Relais : Le présent contrat.

Formule : Dans le cadre du Service, NordNet vous propose de souscrire à l'une des quatre formules décrites sur le Site NordNet.com, rubrique Nom de Domaine : Basic, Essentiel, Confort, ou Prestige.

Services : Les Services compris dans l'offre Pack Relais à laquelle Vous avez souscrite, pouvant comprendre la gestion administrative et technique de Votre Nom de Domaine, l'antivirus de messagerie, l'antispam de messagerie, le renvoi de courriels, le renvoi collector de courriels, la redirection Internet masquante ou non masquante, le module de création de site, l'hébergement et la gestion avancée des DNS.

Site LeRelaisInternet.com et NordNet.com : Sites Internet respectivement accessibles aux adresses www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

2. SOUSCRIPTION AU CONTRAT PACK RELAIS

2.1. Conclusion du Contrat Pack Relais

2.1.1. Entrée en vigueur du Contrat Pack Relais

Votre acceptation de l'offre « Pack Relais » ne sera considérée comme étant définitive qu'à compter de la réception par NordNet d'un moyen de paiement valide et des documents et/ou informations requis à l'article « Informations ».

Vous acceptez que la prestation de NordNet commence dans les sept (7) jours de la réception par NordNet d'un moyen de paiement valide, sous réserve de la réception par NordNet des informations et/ou documents requis pour la Création ou le Transfert ou le changement de Prestataire de Votre Nom De Domaine. Aussi, en application de l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

En cas de doute quant à la validité du moyen de paiement, NordNet se réserve le droit d'attendre l'encaissement irrévocable du paiement avant de commencer à exécuter les Services compris dans Votre Pack Relais.

NordNet attire votre attention sur le fait que l'échéance du Contrat Pack Relais peut ne pas être identique à l'échéance du Nom De Domaine. Ainsi, si le Contrat Pack Relais arrive à échéance avant le Nom De Domaine et dans la mesure où, d'une part, le Contrat Pack Relais est résilié ou n'est pas reconduit, et d'autre part, le Nom De Domaine n'a pas fait l'objet d'un Transfert sortant ou d'une Suppression, le Nom De Domaine sera géré dans les conditions fixées par les seules Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar en vigueur au jour de la non-reconduction.

2.1.2. Durée du Contrat Pack Relais

La durée de Votre Contrat Pack Relais est fonction de Votre choix lors de Votre souscription.

NordNet propose des contrats des durées suivantes :

- 1 an avec fréquence de paiement mensuelle :

Dans le cadre de ce Contrat, Vous payez mensuellement. La première année de Votre contrat est incompressible. A l'issue de cette première année, Votre contrat est reconduit de mois en mois.

- 1 an avec fréquence de paiement annuelle :

Dans le cadre de ce Contrat, Vous payez annuellement. Votre contrat est reconduit

automatiquement tous les ans à sa date anniversaire.

- 4 ans (paiement en une fois) :

Dans le cadre de ce Contrat, Vous payez tous les quatre ans en une seule fois. Votre contrat est automatiquement reconduit à l'issue des quatre ans, pour une durée identique, sauf précision contraire de votre part.

- 10 ans (paiement en une fois) :

Dans le cadre de ce Contrat, Vous payez tous les dix ans en une seule fois. Votre contrat est automatiquement reconduit à l'issue des dix ans pour une durée identique, sauf précision contraire de votre part.

La reconduction est automatique sauf en cas d'opposition de Votre part dans les conditions prévues à l'article « Non-reconduction du Contrat Pack Relais », ou en cas de Résiliation dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

Les dispositions du Contrat Pack Relais en vigueur seront celles présentes sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour où Vous souscrivez au Pack Relais ou, en cas de reconduction du Contrat Pack Relais au jour de la reconduction du Contrat Pack Relais ou, en cas de demande de migration au jour de votre demande de migration.

2.2. Modifications du Contrat Pack Relais

Les dispositions du Contrat Pack Relais en vigueur seront celles présentes sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour où Vous souscrivez au Pack Relais ou au jour de la reconduction du Contrat Pack Relais ou au jour de votre demande de migration.

2.2.1. Modification à l'initiative de NordNet (proposition de migration)

NordNet se réserve le droit de renommer le produit, de l'intégrer à une nouvelle gamme de services, de faire évoluer le Pack Relais, sans en altérer les Services tels qu'ils existent au moment de la souscription, afin de le doter de services équivalents ou supérieurs. Dans ce cas, le tarif sera maintenu et pourra ensuite être modifié dans les conditions fixées à l'article « Paiement ».

En cas de cessation du Pack auquel Vous avez souscrit (hors des cas prévus ci-dessus), NordNet vous en avertira par courrier ou par courriel et vous proposera de souscrire un nouveau service se substituant à votre ancien Pack. En cas d'opposition à la migration vers ce nouveau service, Vous pourrez résilier le Contrat Pack Relais en cours par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification reçue par courrier ou par courriel. Vous serez remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé au *pro rata temporis*.

En cas de souscription d'un nouveau Contrat, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription de ce nouveau Contrat.

2.2.2. Modification à Votre initiative (demande de migration)

Vous pouvez demander à migrer d'un Pack Relais vers un autre à tout moment au cours de Votre Contrat.

La migration est effectuée dès réception de votre demande si l'état de Votre compte le permet, notamment en ce qui concerne le respect du nombre de renvois de courriels. Si Votre compte prévoit un nombre de renvoi de courriels supérieurs à ce qui est autorisé sous la nouvelle formule, Vous disposez d'un délai de sept (7) jours pour supprimer autant de renvois de courriels que nécessaire pour être en conformité avec les fonctionnalités définies au titre de la nouvelle formule. Au-delà de ce délai, NordNet effectuera la migration et supprimera les renvois de courriels excédentaires, de manière automatisée.

Vous êtes avertis qu'en cas de migration vers un Pack Relais comportant moins de fonctionnalités que celui auquel Vous étiez précédemment abonné (à titre d'exemple migration d'un Pack Relais Confort vers un Pack Relais Essentiel), il vous appartient d'enregistrer les données qui risqueraient d'être supprimées du fait de cette migration. Nous vous recommandons de contacter NordNet pour toute question que vous vous poseriez.

La facturation de la nouvelle formule se fera dès la prise d'effet de celle-ci. Si NordNet Vous doit des sommes en raison d'une migration vers un Pack Relais dont le prix est inférieur, NordNet déduira ces sommes de celles dues au titre de la période postérieure à la migration.

2.3. Tarifs et paiement

2.3.1 Tarifs

Le tarif correspondant à la souscription du Pack Relais est en libre consultation sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com et sur simple demande auprès de NordNet.

Le prix de la redevance s'entend du prix hors taxes en vigueur sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour de la souscription au Pack Relais. Il comprend les frais dus au Registre et/ou à l'Autorité de tutelle au titre de l'enregistrement, du Transfert Entant ou du Renouvellement de votre Nom De Domaine, et les frais dus à NordNet au titre des autres Services compris dans le Pack Relais.

Ce tarif peut varier à tout moment.

Le prix total de la redevance est dû dès que Vous souscrivez au Pack Relais.

En cas de Création d'un Nom De Domaine dans le cadre d'un Contrat Pack Relais, l'émission de la facture et l'encaissement de votre paiement ne certifient pas que vous deviendrez titulaire du Nom De Domaine que vous avez demandé. Vous ne serez titulaire du Nom De Domaine qu'après acceptation de l'enregistrement du Nom De Domaine demandé au Registre ou Autorité de tutelle compétent.

En cas de Transfert ou changement de Prestataire d'un Nom De Domaine dans le cadre d'un Contrat Pack Relais, l'émission de la facture et l'encaissement de votre paiement ne certifient pas que la gestion du Nom De Domaine ait été transférée à NordNet. Le Transfert ou Changement de Prestataire ne sera effectif qu'après validation par le Registrar ou Registre ou Autorité de tutelle

compétent.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du service fourni par NordNet pour toute la durée de Votre souscription, de la conclusion à la cessation du Contrat Pack Relais quelle qu'en soit la cause, et ce y compris si Vous n'utilisez pas les services proposés dans le cadre du Pack Relais ou si le Nom De Domaine est supprimé ou transféré en cours de Contrat.

En cas de reconduction du Contrat Pack Relais, le prix du Pack Relais ainsi que les taxes et les modalités de paiement applicables seront celles en vigueur au jour de la reconduction.

Si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement bancaire et que Vous ne vous êtes pas opposé à la reconduction du Contrat Pack Relais dans les conditions fixées à l'article « Non-Reconduction du Contrat Pack Relais », NordNet effectuera, au début du mois suivant la date d'échéance du Contrat, un nouveau prélèvement au titre de la reconduction de l'abonnement.

Si Vous avez choisi de recourir à une autre modalité de paiement en vigueur sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com et que Vous ne vous êtes pas opposé à la reconduction du Contrat Pack Relais, NordNet se réserve le droit de mettre fin au Contrat à l'échéance si, après signification d'un deuxième courrier, Vous n'avez pas payé le prix de la reconduction trois (3) jours avant la date d'échéance du Contrat. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité de ce fait, ou du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

2.3.2. Moyens de paiement

Le paiement de votre redevance se fait par carte bancaire (visa, mastercard, carte bleue, american express ou eurocard), par prélèvement automatique, par l'intermédiaire du service PayPal, ou par tout moyen en vigueur auprès de NordNet.

Le paiement de votre Pack Relais par l'intermédiaire du service PayPal nécessite que Vous souscriviez préalablement un contrat avec PayPal. L'absence ou la mauvaise exécution des obligations de PayPal, comprenant notamment le dysfonctionnement et le défaut de sécurisation du service de paiement PayPal ainsi que le traitement des données personnelles relèvent de la seule responsabilité de PayPal. NordNet ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

2.3.3. Offres spéciales NordNet

Si Vous bénéficiez d'une offre promotionnelle, d'une offre spéciale ou d'un « coupon/code promotionnel », à valoir sur les services NordNet, identifié éventuellement sous forme de code, cette offre ne pourra être utilisée que pour le service désigné et dans le respect des conditions d'utilisation définies dans le cadre de l'offre. Afin de bénéficier de cette offre, Vous devrez, s'il est requis, communiquer le code au cours de votre commande sur www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com et commander le service désigné dans l'offre. Les offres promotionnelles sont strictement personnelles et ne pourront être utilisées qu'une fois.

2.3.4. Incidents de paiement

Les incidents de paiement sont traités dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article « incident de paiement des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Nom De Domaine NordNet Registrar ».

3. LES SERVICES DU PACK RELAIS

Plusieurs offres Pack Relais sont proposées aux clients. Les Services compris dans Votre Pack Relais dépendent de l'offre Pack Relais à laquelle Vous avez souscrite telle que décrite sur les sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour de la souscription du Contrat. Votre offre Pack Relais comprend un ou plusieurs des Services ci-après :

3.1 Le Nom de Domaine

Le Nom de Domaine et notamment, son Enregistrement, son Transfert entrant, son Renouvellement et toute autre Action font partie du Service Nom de Domaine du Pack Relais.

Si Vous bénéficiez du Service Nom de Domaine et que Vous demandez le Transfert sortant de Votre Nom de Domaine, NordNet continuera à Vous fournir les autres Services de Votre Contrat Pack Relais sauf en cas de demande de résiliation de Votre part dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ». Les autres Services pourront conserver toute leur efficacité si Vous demandez au nouveau prestataire en charge de la gestion de votre nom de domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires à cet effet.

Toutes vos demandes relatives au Nom De Domaine concerné par le Pack Relais, hormis le délockage du Nom De Domaine pour lequel Vous devrez effectuer une demande sur le Site de NordNet Registrar, doivent être adressées à NordNet, qui se chargera le cas échéant de transmettre les demandes aux services de NordNet Registrar.

Vous êtes informé que certaines Actions portant sur le Nom De Domaine ne peuvent être initiées que par le Titulaire du Nom De Domaine et éventuellement le Contact Administratif. Nous Vous prions de Vous reporter aux Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de Domaine NordNet Registrar.

3.1.1. Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

Le titulaire du Nom De Domaine et vous-même êtes soumis aux Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Les Conditions particulières et la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicables sont celles qui correspondent à l'extension choisie. Pour chaque extension, il existe une Autorité de tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée au sein des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Les spécificités de chaque extension sont décrites dans les Conditions particulières concernées et sont consultables en ligne sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com rubrique « Conditions générales ». Les services de NordNet peuvent également Vous les envoyer par courriel sur simple demande de votre part.

Les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de l'enregistrement, du Transfert ou du Renouvellement du Nom De Domaine sur le compte Abonné.

Si une Action est réalisée sur le Nom De Domaine présent sur le compte Abonné, les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de la demande d'Action.

Toutefois, la modification des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar peut être appliquée à toute Action en cours lorsque la modification est exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle.

3.1.2. Contacts

Vous acceptez que le Contact technique et le Contact de facturation tels que visés dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine soient NordNet ou toute personne désignée par elle.

Par ailleurs, Vous acceptez que le Registrant du Nom De Domaine figure également en tant que Contact administratif lors de la Création du Nom De Domaine.

3.1.3. Collecte de documents

Si Vous n'êtes pas le Titulaire du Nom De Domaine, Vous vous engagez à collecter auprès du Titulaire Du Nom De Domaine tous les documents, informations et justificatifs nécessaires à la réalisation de l'Action demandée.

Le formalisme de l'obtention de ces informations, documents, justificatifs ainsi que de l'obtention de la nécessaire autorisation du Titulaire du Nom de Domaine peut varier en fonction de l'extension concernée.

3.1.4. Renouvellement du Nom De Domaine

NordNet s'engage à Renouveler ledit Nom De Domaine à l'échéance du Nom De Domaine dans la mesure où :

- Vous avez respecté les dispositions du Contrat Pack Relais,
- NordNet apparaît comme Contact de facturation du Nom De Domaine,
- Toutes les sommes dues à NordNet ont été payées,
- Le Contrat Pack Relais est toujours en cours,
- Le Registrar du Nom De Domaine est NordNet Registrar.

3.1.5. Licence du Nom De Domaine

Les conditions dans lesquelles vous pouvez octroyer une licence sont définies dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

3.1.6. Changement de Prestataire

La procédure de changement de Prestataire n'implique pas nécessairement un changement de Registrar (appelé Transfert).

Par le changement de prestataire :

- Vous acceptez de devenir le Contact administratif, le Contact technique et le Contact de facturation du Nom De Domaine et ainsi ne ferez plus apparaître NordNet en qualité de Contact. Vous dégagez NordNet de toute responsabilité quant à la gestion technique et administrative dudit Nom De Domaine ;
- Vous acceptez les conséquences prévues à l'article « Conséquences de la Résiliation du Service Nom de Domaine » ;
- Vous dégagez NordNet de la responsabilité liée au renouvellement du Nom De Domaine à compter du changement de Prestataire ou de l'échéance de votre Contrat Pack Relais. Vous êtes averti que si le changement de Prestataire n'est pas effectué par vos soins avant la date d'échéance du Contrat Pack Relais, cela risque d'entraîner la perte du Nom De Domaine concerné ;
- Vous comprenez que Vous continuez à bénéficier des autres Services liés à Votre Contrat Pack Relais à condition que Vous ayez demandé à Votre nouveau prestataire en charge de la gestion de Votre Nom de Domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires ;
- Vous comprenez que Votre demande de changement de Prestataire n'entraîne pas la Résiliation de Votre Contrat Pack Relais sauf Résiliation expresse en ce sens.

Cette lettre vaudra résiliation du Service Nom de Domaine uniquement et non des autres Services de Votre Contrat Pack Relais.

NordNet se réserve la possibilité de subordonner ce changement de Prestataire :

- au paiement par vos soins, de toutes les sommes que Vous pourriez devoir à NordNet au titre du Contrat Pack Relais, qu'elles soient échues ou à échoir,
- à l'absence de litige en cours sur votre Nom De Domaine.

Le Changement de Prestataire n'entraîne pas la résiliation du Contrat Pack Relais. Vous pouvez continuer à bénéficier des autres Services de Votre Contrat Pack Relais en demandant au nouveau prestataire en charge de la gestion de Votre Nom de Domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires.

Cependant, afin d'obtenir le Changement de Prestataire pour Votre Nom de Domaine, Vous devrez adresser à NordNet une lettre sur votre papier à en-tête et signée par une personne habilitée si Vous êtes une personne morale, ou sur papier libre accompagnée d'une photocopie de votre carte nationale d'identité si Vous êtes un particulier.

Si la procédure précitée ne peut Vous être appliquée, nous Vous invitons à contacter les services de NordNet (cf article « Coordonnées »).

Votre lettre de changement de prestataire devra par ailleurs être conforme à l'esprit du modèle que NordNet Vous adressera sur simple demande.

3.1.7. Transfert Sortant

Le Transfert Sortant est réalisé conformément aux dispositions de l'article « Transfert Sortant » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Le Transfert Sortant n'entraîne pas la résiliation du Contrat Pack Relais. Vous pouvez continuer à bénéficier des autres Services de Votre Contrat Pack Relais en demandant au nouveau prestataire en charge de la gestion de Votre Nom de Domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires.

3.1.8. Suppression

La Suppression du Nom De Domaine est réalisée conformément aux dispositions de l'article « Suppression » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

La Suppression du Nom de Domaine entraîne la résiliation du Contrat Pack Relais dans les conditions précisées à l'article « Résiliation ».

3.2. Renvoi d'emails (courriels)

Dans le cadre du renvoi de courriels, Vous pouvez créer des adresses de courriels personnalisées basées sur Votre Nom De Domaine ; le nombre limite de création d'adresses de courriels personnalisées est indiqué sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com au jour de votre souscription au Contrat Pack Relais.

Le renvoi de courriels permet la redirection des courriels envoyés à une adresse de courriel basée sur votre Nom De Domaine vers une boîte aux lettres électroniques dont Vous disposez déjà dans la mesure où NordNet ne fournit pas de boîte aux lettres électroniques.

NordNet tient à Vous informer qu'exceptionnellement le service de renvoi de courriels peut augmenter les délais d'expédition des courriels.

Concernant le spamming et le publipostage, des limitations quant à ce type d'envoi sont prévues dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Nom De Domaine NordNet Registrar.

3.3. Antivirus de messagerie

Chaque courriel transitant par l'une des adresses de courriels de renvois définies dans le cadre du Service de redirection Email de Votre Pack Relais sera vérifié. En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé. NordNet adressera un courriel, à l'expéditeur et au destinataire du message électronique, les informant du fait que le courriel envoyé ne pourra être acheminé en raison de son infection par le virus (hors virus surchargeant les messageries électroniques de manière bloquante).

Il arrive que certains virus usurpent des adresses de courriels pour se propager. Le cas échéant, NordNet sera susceptible de Vous envoyer un courriel Vous informant du fait que Vous avez expédié un message contenant un virus, alors même que ne l'avez pas envoyé.

De la même façon, il est possible que NordNet Vous envoie, en tant que destinataire du message électronique contenant le virus, un courriel contenant des informations erronées quant à l'identité de l'expéditeur du message.

En l'état de la technique, NordNet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux et, ne pourra, à ce titre, être tenue pour responsable de la transmission d'une information erronée, du fait de l'usurpation d'adresses de courriels par un virus.

NordNet procède régulièrement à la destruction des messages concernés. Il Vous est rappelé que tout message revêtant un caractère important doit être doublé par l'envoi d'un courrier papier.

Dans la mesure où Vous êtes destinataire du message électronique infecté, Vous pourrez demander, par envoi d'un courrier-type disponible auprès de NordNet précisant que Vous acceptez les conséquences d'une telle transmission, à ce que le message Vous soit transmis, sous réserve qu'il n'ait pas été préalablement détruit.

NordNet se réserve le droit de ne pas transmettre le message s'il juge qu'en raison de la présence du virus, sa transmission est contraire aux lois et réglementations en vigueur.

Si Vous exigez cette transmission, Vous supporterez seul toutes les conséquences qui y sont liées et les dommages que celle-ci pourrait causer à des tiers ou à Vous-même.

Vous êtes averti que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antivirus. NordNet essaiera dans la mesure du possible de Vous prévenir par une indication sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, vous reconnaissez que le service est fourni « en l'état » sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les virus correspondant à la liste à jour sur la base utilisée par NordNet ; ceci excluant la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

3.4. Antispam de messagerie

La protection anti-spam, a pour objet de Vous aider à filtrer les courriels indésirables envoyés vers les adresses électroniques définies dans le cadre du Service de redirection Email de Votre Pack Relais dont Vous bénéficiez au titre du renvoi de courriels.

L'entête et le contenu de chaque courriel reçu à l'une des adresses électroniques de Votre Pack Relais seront ainsi vérifiés par un programme automatique.

Si le système antispam de NordNet considère un des courriels reçus par le Client comme représentant un état de suspicion de spam ou un spam, le message sera identifié par l'adjonction d'un « tag » dans l'objet du message. Exemple de tag : :-((

Vous avez la possibilité de paramétrer votre logiciel de messagerie, afin que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

NordNet Vous rappelle qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée Vous reconnaissez que le service est fourni « en l'état » sans autre garantie que celle que ce service est à même d'identifier les spams correspondant aux critères utilisés par NordNet. Par conséquent, ceci exclut la possibilité d'identifier tout spam ne correspondant pas strictement aux critères utilisés par NordNet.

NordNet Vous conseille de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams ou comme représentant un état de suspicion de spam, avant de les supprimer.

Vous êtes enfin informé que pour des raisons techniques, et notamment de maintenance, NordNet peut être obligé de couper le service anti-spam. NordNet essaiera, dans la mesure du possible, de Vous prévenir par une indication sur les sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

Si Vous ne souhaitez pas bénéficier du service anti-spam de NordNet, Vous avez la possibilité de désactiver le Service, par l'intermédiaire de votre espace abonné. Le cas échéant, NordNet ne pourra être tenu pour responsable des courriels indésirables que Vous pourriez recevoir, et notamment de l'éventuelle surcharge de vos boîtes à courriels.

3.5. Renvoi collector d'emails (courriels)

Le renvoi collector d'emails permet l'acheminement des courriels envoyés à toute adresse basée sur Votre Nom De Domaine pour laquelle vous n'auriez pas défini de renvoi de courriels spécifique, vers une boîte à courriels dont Vous disposez déjà.

3.6. Re-direction Web (Internet) masquante ou non masquante

Si votre Nom de Domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet, Vous pourrez indiquer une adresse URL ou une adresse IP de site Internet vers laquelle seront redirigés les internautes ayant saisi le Nom De Domaine que Vous avez enregistré dans le cadre de votre Pack Relais.

La redirection sera masquante ou non masquante selon l'offre Pack Relais à laquelle Vous avez souscrite.

Si l'offre à laquelle Vous avez souscrite permet la redirection masquante, il Vous sera néanmoins possible d'établir une redirection non masquante à partir de votre espace abonné sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

La redirection non masquante signifie que la redirection sera visible pour l'internaute.

La redirection masquante signifie que la redirection sera invisible pour l'internaute.

La technique utilisée (avec « frame ») pour établir cette redirection peut générer exceptionnellement des problèmes d'affichage du site Internet visé par la redirection (division de l'espace de navigation en plusieurs cadres).

Ainsi, Vous vous engagez dès l'établissement de la redirection à vérifier que celle-ci fonctionne et à avertir les services de NordNet en cas de difficulté.

Dans le cas où la redirection avec « frame » poserait problème, Vous acceptez que NordNet remplace la redirection avec « frame » par une redirection sans « frame ».

3.7. Module de création de site

3.7.1. Description du Service

Le module de création de site vous permet de créer facilement un site Internet pouvant comporter jusqu'à cinq pages.

3.7.2. Règles applicables

Conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

1. S'il s'agit de personnes physiques : leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;
2. S'il s'agit de personnes morales : leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;
3. Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;
4. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site Internet.

Les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse de l'hébergeur du site Internet, sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle définis au paragraphe précédent.

Par défaut et sauf indication contraire de Votre part, Vous êtes considéré comme étant l'éditeur du contenu du site Internet créé.

Vous déclarez que le contenu du site Internet et l'utilisation qui en sera faite, directement ou indirectement, n'enfreignent pas les droits des tiers, la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions du Contrat, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que votre site Internet contient un élément illicite ou un lien litigieux, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit d'en bloquer l'accès et/ou de les supprimer.

Par ailleurs, si NordNet constate au cours d'une vérification que Votre site Internet est contraire à son image de marque, elle pourra demander la modification de celui-ci, en suspendre l'accès ou le supprimer, de même que décider de la résiliation du Contrat.

A ce titre, et conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, NordNet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement de contenus illicites (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine), accessible sur toutes les pages des Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com, permettant à toute personne de porter à sa connaissance ce type de contenus. NordNet a l'obligation d'informer promptement les autorités publiques compétentes de toutes activités illicites qui lui seraient signalées conformément aux dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004.

NordNet s'autorise à procéder au retrait des pages dont le contenu manifestement illicite (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine) lui sera signalé.

NordNet vous rappelle que l'article 6 de la loi n° 2004-575 précitée dispose que « Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou ferme l'accès à Votre site Internet, il ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

3.8. Hébergement

L'hébergement consiste à stocker sur un serveur les pages composant un site Internet pour permettre à un internaute de les consulter. Le simple fait de souscrire un Contrat Pack Relais comprenant un Service d'hébergement vaut acceptation pleine et entière des Conditions Générales « Pack Hébergement », disponibles sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com rubrique « Conditions Générales », à l'exception des articles « Souscription au Pack Hébergement », « Migration », « Tarif et Paiement » et « Données ». Nous attirons votre attention sur le fait que la résiliation ou le non renouvellement de votre Pack Relais entraînera la résiliation ou le non renouvellement du Service d'hébergement. C'est pourquoi, Vous vous engagez à sauvegarder le contenu de votre site Internet au plus tard le jour précédant l'échéance de votre Pack Relais, à défaut de quoi, il pourrait être supprimé, Vous empêchant dès lors de le récupérer. Les dispositions de l'article 3.7.2 sont également applicables à l'Hébergement.

3.9. Gestion avancée des DNS : mode "DNS Expert"

Le mode "DNS Expert" vous permettra de modifier, sur les serveurs DNS de NordNet, le paramétrage de la zone gérant votre Nom De Domaine, afin d'y enregistrer d'autres adresses de serveurs d'hébergement et/ou de messagerie.

Le mode "DNS Expert" est réservé aux utilisateurs expérimentés. Un mauvais paramétrage des DNS peut entraîner une absence de redirection Web et de renvois de courriels.

3.10. Le compte Abonné

3.10.1. Organisation du compte

Vous disposez d'un compte Abonné que Vous pouvez gérer au sein de votre espace abonné.

Dans ce compte figure l'ensemble des abonnements NordNet auquel Vous avez souscrit y compris le Contrat Pack Relais.

Chacun des abonnements souscrit auprès de NordNet est soumis aux dispositions du contrat s'y rattachant et des Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, sans que leur présence dans un même compte ne crée de conséquences juridiques.

Le Nom De Domaine, objet du Contrat Pack Relais, peut être retiré du compte. En aucun cas ceci n'entraînera la résiliation du Contrat Pack Relais. Ainsi, Vous pourrez continuer à bénéficier des autres Services aussi longtemps que le Contrat Pack Relais ne sera pas arrivé à échéance ou qu'il n'aura pas été résilié dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

En revanche, le déplacement du Nom De Domaine entre deux comptes Abonné vaudra résiliation du contrat d'origine et conclusion d'un nouveau contrat.

3.10.2. Titulaire du compte

Vous êtes le titulaire du compte car Vous vous êtes identifié en tant que tel lors de la souscription ou du rattachement du Contrat Pack Relais.

Vous n'êtes pas nécessairement le titulaire du Nom De Domaine. Dans ce cas, Vous déclarez disposer de l'autorisation du titulaire du Nom De Domaine afin d'inclure le Nom De Domaine dans le compte et de réaliser toute Action ou opération relative au Nom De Domaine. NordNet se réserve le droit de demander au titulaire du Nom De Domaine la confirmation de l'action à entreprendre.

Vous vous engagez à faire accepter le Contrat Pack Relais et les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Nom De Domaine NordNet Registrar au titulaire du Nom De Domaine.

Vous serez responsable de tout préjudice résultant de :

- l'absence d'acceptation par le titulaire du Nom De Domaine des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Nom De Domaine NordNet Registrar ;
- l'absence d'autorisation par le titulaire du Nom De Domaine pour inclure le Nom De Domaine dans le compte et réaliser toute Action ou opération relative au Nom De Domaine.

En cas de conflit entre Vous et le titulaire du Nom de Domaine portant sur les Actions relatives au Nom De Domaine, la volonté du titulaire du Nom De Domaine prévaudra sous réserve du respect de la procédure de NordNet.

3.10.3. Gestion de votre espace abonné – Identifiants du compte

Vous accédez à Votre compte au sein de l'espace abonné des Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com (rubrique « espace abonné ») à l'aide d'identifiants qui vous sont personnels et confidentiels. Vous vous engagez à conserver secrets les éléments constitutifs de votre identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Pour la gestion de votre Nom de Domaine, Vous avez la possibilité d'utiliser les DNS de NordNet, ou de configurer votre Nom de Domaine avec vos propres serveurs de DNS.

Vous êtes informé du fait que seule la gestion de votre Nom de Domaine sur les serveurs DNS de NordNet Vous permettra de bénéficier des Services de redirections Web et de renvois de courriels (par l'intermédiaire de votre espace abonné). Vous ne pourrez techniquement bénéficier de ces Services si Vous choisissez de gérer votre Nom de Domaine sur vos propres serveurs DNS ou si, en cas de changement de prestataire, Vous omettez de demander à votre nouveau prestataire d'effectuer les paramétrages nécessaires.

Si votre Nom de Domaine est géré sur les serveurs de DNS de NordNet, toute demande de renvoi de courriels ou de redirection Web devra être effectuée par l'intermédiaire de votre espace abonné à l'aide de vos identifiants. NordNet fera son possible pour que la redirection et le renvoi de courriels tels que Vous les avez définis soient pris en compte dans la journée qui suit la réception de votre demande. Toutefois, NordNet ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard dans l'établissement de la redirection Web et du renvoi de courriels, à moins que les opérations précitées aient été effectuées plus de trois (3) jours après que la demande ait été reçue par NordNet.

Tout usage de vos éléments d'identification est fait sous votre entière responsabilité. La personne se connectant au compte grâce aux identifiants et au mot de passe est réputée être titulaire du compte. Cette personne pourra modifier les données du compte, effectuer des commandes et réaliser des Actions sur les Noms de domaine.

En cas de perte ou de vol d'un de vos éléments d'identification, Vous devez en informer, dans les meilleurs délais, NordNet qui en fera l'annulation immédiate. Cette information doit être confirmée à NordNet par écrit. Les nouveaux éléments d'identification seront transmis par courriel à l'adresse de courriel indiquée dans le compte. En cas de changement de l'adresse de courriel que Vous aviez indiquée, Vous vous engagez à respecter la procédure de changement d'adresse de courriel disponible sur demande auprès de NordNet. La demande de modification de votre adresse de courriel doit être réalisée par écrit.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos identifiants, votre responsabilité ne sera déchargée à l'égard de NordNet que pour les événements intervenant à compter de l'information faite auprès de NordNet.

La modification de vos éléments d'identification ainsi que toute modification à apporter à votre compte est gratuite.

4. MOYENS DE COMMUNICATION ENTRE NORDNET ET VOUS

Les courriels envoyés à votre adresse de courriel ou à celle du Contact administratif telles que Vous nous les avez communiquées, seront réputés avoir été reçus et donc lus par Vous-même et/ou le Contact administratif, sept (7) jours après leur expédition par NordNet.

Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter Votre boîte aux lettres électroniques pendant au moins sept (7) jours, Vous vous engagez à en avertir NordNet par courriel ou par courrier (voir l'article « Coordonnées »).

Vous acceptez expressément que les informations transmises par NordNet en vue de la conclusion du Contrat Pack Relais ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent Vous être transmises par courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

5. INFORMATIONS

5.1. Informations à transmettre et mises à jour

Vous avez l'obligation de communiquer à NordNet des informations actuelles, complètes et exactes.

Vous vous engagez à fournir ces informations à première demande, et les mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire. Ces informations comprennent notamment les nom et prénom ou dénomination sociale du titulaire du compte, son adresse postale, son adresse de courriel, son numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), éventuellement son numéro de fax, et s'il s'agit d'une personne morale, les nom et prénom de la personne habilitée à la représenter.

La mise à jour des informations relatives à Votre compte Abonné peut être effectuée dans Votre espace abonné des Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

NordNet n'est pas tenu de vérifier l'exactitude de ces informations.

A ce titre, lorsque NordNet reçoit en réponse à l'un de ses courriels, un courriel du type « mailer daemon » ou « delivery failure », NordNet ne prendra pas en considération cette information dans la mesure où celle-ci n'indique pas avec certitude que l'adresse de courriel en question n'est plus valable. NordNet ne pourra ignorer l'ancienne adresse qu'après réception d'une demande de modification de l'adresse de courriel conforme à sa procédure.

5.2. Conséquences du défaut de communication et/ou de l'absence de mise à jour

NordNet sera libre de Résilier le Contrat Pack Relais ou de Suspendre l'exécution du Contrat Pack Relais dans les conditions visées à l'article « Suspension-Résiliation » si :

- (i) Vous omettez délibérément de fournir à NordNet des informations et/ou des documents complets, actuels et exacts,
- (ii) Vous omettez de les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire, ou
- (iii) Vous omettez de répondre sous quinze (15) jours aux demandes de vérification de NordNet concernant les informations transmises.

6. DONNEES

6.1. Traitement des données personnelles

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, dont les coordonnées figurent à l'article "Coordonnées", représenté par son Président Directeur Général.

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est nécessaire au traitement et à l'exécution de Votre Contrat Pack Relais et de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les départements de NordNet ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être communiquées à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse pourra empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

NORDNET SE RESERVE LE DROIT DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...) AINSI QU'A TOUT REGISTRE OU AUTORITE DE TUTELLE CONCERNE. En outre, ces données peuvent faire l'objet de communication à destination d'un registre ou d'une autorité de tutelle d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat tiers conformément à l'article 69 de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de :

- respecter ses obligations contractuelles et les transmettre au Registre ou à l'Autorité de Tutelle compétente et/ou à un tiers de confiance en cas de Nom de Domaine sous extension internationale ;
- respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, Vous disposez des droits suivants :

- Droit de vous opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- Droit de vous opposer sans frais à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que vous justifiez de votre identité, en vue d'obtenir :

1. La confirmation que des données à caractère personnel vous concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;
2. Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
3. Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne ;
4. La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui vous concernent ainsi que toute information disponible à l'origine de celle-ci ;
5. Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Chapitre 1er du Titre IV du Livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.

- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que vous justifiez de votre identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;

- Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour vous-même, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si vous obtenez la modification de l'enregistrement, vous êtes en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;

- Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Vous pourrez exercer vos droits par lettre adressée à NordNet à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées » ou par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com. Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent de ces mêmes droits.

Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à NordNet par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par NordNet. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, sauf en cas de faute de sa part, NordNet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne.

6.2. Propriété des informations et Publication des données dans les bases Whois

Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat Pack Relais, toute information que NordNet aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

Certaines informations que Vous communiquez dans le cadre du Service Nom de Domaine (y compris celles appartenant à des tiers) peuvent être publiées sur Internet dans les bases Whois. Vous êtes informé que ces données sont donc accessibles au public via Internet. En outre, les informations publiées dans le Whois et les règles d'accessibilité de ces informations peuvent varier d'un Registre à l'autre.

7. NON-RECONDUCTION, SUSPENSION ET RESILIATION DU CONTRAT PACK RELAIS

7.1. – Non-reconduction du Contrat Pack Relais

Si Vous souhaitez vous opposer à la reconduction du Contrat Pack Relais, Vous devez adresser à NordNet une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au moins trente (30) jours avant la date d'échéance de Votre Contrat Pack Relais. Votre courrier devra être adressé :

- si Vous êtes une personne morale : sur papier à entête du Registrant du Nom De Domaine et signé par une personne habilitée
- si Vous êtes un particulier : sur papier libre accompagné d'une photocopie de Votre carte nationale d'identité.

Si la procédure précitée ne peut Vous être appliquée, nous Vous invitons à contacter les services de NordNet (cf article « Coordonnées »).

Les conséquences de la non reconduction sont identiques à celles de la Résiliation telles que décrites à l'article « Conséquences de la Résiliation du Contrat Pack Relais ».

Votre demande de non reconduction devra par ailleurs être conforme au modèle que NordNet vous adressera sur simple demande.

Ce modèle précise notamment que vous acceptez les conséquences prévues à l'article « Conséquences de la Résiliation du Contrat Pack Relais » et notamment la suppression de la présence du Nom De Domaine concerné sur les DNS de NordNet (si votre Nom de Domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet), ce qui aura, le cas échéant, pour effet d'empêcher (i) l'accès au site Internet par le biais du Nom De Domaine concerné et (ii) les renvois de courriels et redirection Web. De plus, vous dégagez NordNet de toute responsabilité quant à la gestion technique et administrative dudit Nom De Domaine et notamment de la responsabilité du non-renouvellement du Nom De Domaine à compter de la date d'échéance du Contrat Pack Relais ce qui peut entraîner un risque de perte de ce Nom De Domaine si celui-ci n'est pas renouvelé par vos soins.

7.2. Suspension

7.2.1. Procédure de Suspension

En cas de non-respect de l'une quelconque des clauses du Contrat Pack Relais ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, NordNet se réserve le droit de suspendre, un ou plusieurs Services, sans préavis ni indemnité, liés au Contrat Pack Relais tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué.

NordNet se réserve le droit de Suspendre les Services du Contrat Pack Relais dans le cas où leur utilisation mettrait en péril la qualité des services offerts aux autres clients de NordNet et notamment, mais en aucun cas limitativement, en cas d'usage abusif d'un ou des Services. La suspension ne donnant pas lieu à Résiliation sera notifiée par courriel.

NordNet se réserve le droit :

- de faire suivre la procédure de Suspension par la procédure de Résiliation,
- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,
- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Suspension ».

7.2.2. Conséquences de la Suspension

Les obligations de NordNet relatives au Contrat Pack Relais seront suspendues et notamment NordNet pourra suspendre la présence de votre Nom De Domaine sur les DNS de NordNet (si votre Nom de Domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet), ce qui aura pour effet d'empêcher (i) l'accès à votre site Internet par le biais du Nom De Domaine géré par NordNet (ii) et les renvois de courriels et redirection Web.

En revanche, Vous êtes tenu de continuer à exécuter vos obligations de manière habituelle.

7.3. Résiliation

7.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence de manquement de l'une ou l'autre des parties, le Contrat Pack Relais pourra être résilié dans les conditions prévues aux articles « Non-reconduction du Contrat Pack Relais », « Modifications du Contrat Pack Relais », « Suppression » ou « Force Majeure ».

Le Contrat Pack Relais pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire.

NordNet peut mettre un terme au Contrat à tout moment, par écrit, sous réserve du respect d'un préavis de deux (2) mois. Dans la mesure où la résiliation interviendrait avant l'échéance du Contrat, NordNet s'engage à rembourser, au prorata de la période du Contrat restant à échoir, les sommes desquelles seront ôtées le montant des redevances pour l'enregistrement de votre Nom de Domaine déjà acquittées par NordNet Registrar auprès du Registre et/ou de l'Autorité de Tutelle considérée.

7.3.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations du Contrat Pack Relais, l'autre pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements dans un délai de quinze (15) jours.

Si NordNet est à l'origine du manquement, Vous devrez adresser la mise en demeure à NordNet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A l'expiration du délai, si NordNet ne s'est pas conformé à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier de plein droit le Contrat Pack Relais par l'envoi d'un nouveau courrier rappelant les éléments de la mise en demeure.

Si Vous êtes à l'origine du manquement, NordNet devra Vous adresser la mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'urgence ou si vos coordonnées postales sont erronées, cet envoi pourra être effectué par courriel. A l'expiration du délai, si Vous ne vous êtes pas conformé à vos obligations, NordNet aura le droit de résilier de plein droit le Contrat Pack Relais par l'envoi d'un courriel et/ou d'un courrier rappelant les éléments de la mise en demeure.

Toutefois, si Vous êtes à l'origine d'un manquement et que la nature des engagements que Vous n'avez pas respectés Vous empêcherait de remédier à votre manquement, NordNet pourra résilier le Contrat Pack Relais de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. De plus et nonobstant l'envoi de la mise en demeure par NordNet, ce dernier se réserve le droit de suspendre sans délai la fourniture d'un ou de plusieurs Services de Votre Contrat Pack Relais dans le cas où l'utilisation des Services constatée par NordNet mettrait en péril la qualité des Services offerts aux autres clients de NordNet et notamment, mais en aucun cas limitativement, en cas d'usage abusif ou illicite d'un ou des Services ou en cas de soupçon raisonnable d'usage abusif ou illicite d'un ou des Services.

7.3.3. Conséquences de la résiliation du Contrat Pack Relais

En fonction des Services pour lesquels Vous aurez demandé la Résiliation, les conséquences peuvent varier.

Cependant, quelle que soit la raison de la Résiliation, qu'il s'agisse d'une Résiliation totale ou partielle, et sauf faute de la part de NordNet, ce dernier ne sera pas tenu de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre de Votre souscription au Contrat Pack Relais. De

plus, Vous restez redevable des sommes dues pour la durée totale de Votre souscription au Contrat Pack Relais. Ces sommes sont conservées à titre de frais de dossier.

Si le non-respect de vos obligations entraînait un préjudice pour NordNet, il se réserve le droit de Vous poursuivre pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par lui.

-> Conséquences liées à la Résiliation du seul Service Nom de Domaine

Vous êtes averti que la Résiliation du seul Service Nom de Domaine en raison d'un Transfert Sortant ou d'un Changement de Prestataire, implique que le Nom De Domaine concerné ne sera pas renouvelé par NordNet.

En cas de Résiliation du Service Nom de Domaine, Vous ne devez plus faire apparaître NordNet en qualité de Contact. NordNet ne pourra pas être tenu responsable quant à la gestion technique et administrative dudit Nom De Domaine.

Une telle Résiliation pourra entraîner la perte du Nom De Domaine si Vous n'avez pas pris les mesures nécessaires.

NordNet ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement à ce titre.

Vous pouvez continuer à bénéficier des autres Services de Votre Contrat Pack Relais en demandant au nouveau prestataire en charge de la gestion de Votre Nom de Domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires.

-> Conséquences liées à la Résiliation ou la Non-Reconduction de la totalité du Contrat Pack Relais ou à une demande de Suppression de Votre Nom de Domaine

En plus des conséquences liées à la Résiliation du seul Service Nom de Domaine rappelées ci-dessus, la Résiliation de la totalité du Contrat Pack Relais, la Non-Reconduction du Contrat Pack Relais ou la demande de Suppression de Votre Nom de Domaine pourra entraîner notamment :

- la suppression de la présence de votre Nom De Domaine sur les DNS de NordNet (si votre Nom de Domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet), ce qui aura pour effet d'empêcher (i) l'accès à votre site Internet par le biais du Nom De Domaine géré par NordNet dans le cadre du Contrat Pack Relais et (ii) les renvois de courriels et redirection Web,

- et/ou le remplacement des coordonnées de NordNet par les coordonnées du titulaire du Nom De Domaine.

Vous êtes informé que, hormis le cas de la Suppression, le Titulaire du Nom De Domaine apparaîtra en tant que tel dans les bases Whois jusqu'à la fin de la période d'enregistrement du Nom De Domaine, qui peut être différente de l'échéance du Contrat Pack Relais.

Pour le cas particulier d'une demande de Suppression du Nom De Domaine, tous les Services seront coupés au jour du traitement de votre demande de Suppression de Votre Nom De Domaine.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1. Respect des droits des tiers

Vous déclarez que dans le cadre de chacun des Services concernés par Votre Pack Relais et l'utilisation que Vous ferez de ces Services directement ou indirectement, Vous respectez l'ordre public et n'enfreignez pas les droits d'un tiers, une législation ou une réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération de Spamming ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet concerné par le Pack Relais.

Par ailleurs, concernant les opérations de Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable à NordNet Registrar pour tout envoi. A défaut de réponse écrite de NordNet dans un délai de quinze (15) jours, Vous devrez considérer que l'autorisation vous est refusée.

Si ces dispositions ne sont pas respectées, Vous devrez verser à NordNet, une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel retourné à cette adresse à la suite d'une opération de Publipostage ou Spamming effectuée par vos soins.

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification au titre du respect des droits des tiers. Ainsi, Vous supporterez les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité de Votre exploitation des Services, et notamment l'ensemble des frais et condamnations qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, et ce, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers ou d'une législation ou d'une réglementation applicable aurait pu être détectée par NordNet.

En cas de conflit entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit habituelles et/ou voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle.

NordNet Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

8.2. Force majeure

NordNet ne pourra être tenu pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat Pack Relais dû à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, notamment dans le cas de perte de données, transactions faites par le biais du réseau Internet, interruptions des services de NordNet ou de l'accès au réseau Internet ou, défaillance du matériel de réception ou d'émission, dont NordNet n'a pas la responsabilité.

PAR AILLEURS, NORDNET POURRA DEMANDER LA SUSPENSION DU CONTRAT PACK RELAIS DANS LES CAS SUIVANTS MEME S'ILS NE SONT QUE PARTIELS ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE :

- RETRAIT DE L'AGREMENT ACCORDE AUX SERVICES DE NORDNET REGISTRAR PAR LES REGISTRES ET/OU AUTORITES DE TUTELLE,
- ARRET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE, DEFAILLANCE ET/OU INTERRUPTION DES RESEAUX DE TRANSMISSION Y COMPRIS DE L'ACCES AU RESEAU INTERNET,
- PANNE ET/OU SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, ACTES DE PIRATAGE INFORMATIQUE,
- INCENDIE, FOUDRE, INONDATION ET AUTRE CATASTROPHE NATURELLE, DEGAT DES EAUX, INTEMPERIE EXCEPTIONNELLE, AVARIE, EMEUTE, GUERRE, INSURRECTION, ATTENTAT, EXPLOSION, ACTE DE VANDALISME,

- GREVE TOTALE OU PARTIELLE, LOCK OUT,
- RETARD DE SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, OU ENCORE DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS, NOTAMMENT TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE EXPRESSEMENT DEMANDEE PAR UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE OU JURIDICTIONNELLE COMPETENTE.

Ces différents événements constitueront des cas de Force Majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires, le Registrar, Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de Force Majeure suspend les obligations nées du présent Contrat Pack Relais pendant toute la durée de son existence.

Si le cas de Force Majeure a une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvre droit à la résiliation de plein droit du Contrat Pack Relais par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

8.3. Limitation de responsabilité

NORDNET EXCLUT EXPRESSEMENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, LES GARANTIES DE QUALITE MARCHANDE ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER, NORDNET NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONS DE CE SERVICE CORRESPONDENT A VOS BESOINS OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA ININTERROMPU, EXEMPT D'ERREUR OU QUE TOUT DEFAULT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SERA CORRIGE.

DES LORS QUE NORDNET AURA FAIT CE QUI EST RAISONNABLEMENT EN SON POUVOIR, NORDNET N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

A) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DE NORDNET DANS LES CONDITIONS PREVUES AU CONTRAT PACK RELAIS,

B) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DU REGISTRE OU DE L'AUTORITE DE TUTELLE,

C) D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,

D) DE L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,

E) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,

F) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES TRANSMISES LORS DE L'ENREGISTREMENT OU POSTERIEUREMENT,

G) DU RETARD OU DE L'INTERRUPTION D'ACCES AU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE,

H) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUISES, DE LA COMMUNICATION PAR VOS SOINS D'INFORMATIONS ERRONEES OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,

I) D'ERREUR(S) OU D'OMISSION(S) FIGURANT DANS LES BASES DE DONNEES PUBLIQUES PERMETTANT VOTRE IDENTIFICATION ET, AFFECTANT LE BON DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ENREGISTREMENT OU DE RENOUVELLEMENT DE VOTRE NOM DE DOMAINE,

J) D'EVENEMENTS ECHAPPANT AU CONTROLE RAISONNABLE DE NORDNET,

K) DU MAUVAIS TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT OU DU RETARD DE TRAITEMENT, DE TOUTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,

L) DU MAUVAIS TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT OU DU RETARD DE TRAITEMENT, DE TOUTE MODIFICATION APPORTEE A L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,

M) DE TOUTE ACTION OU OMISSION DES REGISTRES ET/OU DES AUTORITES DE TUTELLE,

N) DE VOTRE MANQUEMENT OU DE CELUI DE VOTRE PRESTATAIRE QUANT AU PAIEMENT DE TOUS LES FRAIS AUX TERMES DU CONTRAT PACK RELAIS,

O) DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE REGLEMENT DES LITIGES VISEES A L'ARTICLE- « PROCEDURE ALTERNATIVE DE REGLEMENT DES LITIGES »,

P) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,

Q) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET ET LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,

R) DU NON-RESPECT DU CONTRAT PACK RELAIS OU DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR PAR VOS SOINS ET/OU PAR LE REGISTRANT OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE,

S) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,

T) D'OPERATIONS DE SPAMMING OU DE PUBLIPOSTAGE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIEL CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ

ENREGISTRE,

U) D'UN MAUVAIS PARAMETRAGE DES DNS PAR VOS SOINS OU PAR VOTRE NOUVEAU PRESTATAIRE,

V) DE LA SUPPRESSION DU CONTENU DE VOTRE SITE INTERNET LE JOUR DE L'ECHEANCE DE VOTRE PACK RELAIS DANS LE CADRE DU SERVICE D'HEBERGEMENT,

W) D'UN DYSFONCTIONNEMENT LIE A LA PRESENCE SUR VOTRE ORDINATEUR D'UN LOGICIEL INCOMPATIBLE. VOUS ETES INFORME DU FAIT QUE TOUT LOGICIEL AUX FONCTIONNALITES EQUIVALENTES, INSTALLE SUR VOTRE ORDINATEUR, PEUT EVENTUELLEMENT ENTRER EN CONFLIT AVEC LE SERVICE ANTI-VIRUS ET/OU ANTISPAM DE MESSAGERIE PROPOSE PAR NORDNET. NORDNET NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE RESPONSABLE DES DOMMAGES RESULTANT DE CE TYPE DE CONFLITS.

DE PLUS, NORDNET NE POURRA PAS ETRE TENU RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MOR AUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE,

ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENUE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET SERA LIMITEE AU PRIX D'UN ABONNEMENT D'UNE DUREE DE UN (1) AN.

CETTE CLAUSE SERA APPLIQUEE SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS CONTRAIRES PREVUES PAR CERTAINES LEGISLATIONS. DANS CE CAS, LA RESPONSABILITE SERA LIMITEE DANS LA MESURE PERMISE PAR LADITE LOI APPLICABLE.

8.4. Indemnisation

Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par vos actes ou omissions, NordNet et/ou le Registre et/ou toute Autorité de tutelle et/ou leurs filiales et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés. Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir NordNet et/ou le Registre et/ou toute Autorité de tutelle et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes ou omissions. Enfin, Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

Cette indemnisation pourra s'ajouter à celle qui est prévue par les dispositions de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges telles que mentionnées dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar et à une éventuelle disposition prévue dans les autres contrats que Vous avez pu conclure concernant ce même Nom De Domaine.

Vous acceptez que cette obligation survive à l'expiration du présent Contrat Pack Relais pour une durée de huit (8) ans.

8.5. Procédure Alternative De Règlement Des Litiges

En souscrivant au Contrat Pack Relais, Vous acceptez de vous soumettre aux règles de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges en cas de procédure engagée par un tiers invoquant la violation de ses droits relatifs au Nom De Domaine.

Les règles de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicables sont précisées dans les Conditions particulières relatives à l'extension concernée. Elles sont accessibles sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com. NordNet peut également vous envoyer ces documents par courriel sur simple demande de votre part. Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

8.6. Loi applicable et compétence juridictionnelle

Que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou dans le cadre d'un éventuel litige, la loi française sera seule applicable au Contrat Pack Relais, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat Pack Relais.

Si vous avez la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat Pack Relais sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit votre lieu de résidence et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (France), dans le ressort duquel se trouve le siège social de NordNet, où est formé le Contrat Pack Relais.

Si vous êtes un particulier, tout litige relatif au Contrat sera soumis aux règles de compétence d'attribution et territoriale telles que prévues par le droit français.

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom De Domaine qui devront faire l'objet d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges, et des litiges relatifs au Contrat qui seront soumis aux règles décrites aux paragraphes précédents du présent article, le Titulaire du Nom De Domaine soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom De Domaine à la compétence du tribunal (i) du domicile du Titulaire du Nom De Domaine ou (ii) du lieu du siège social de NordNet Registrar.

8.7. Dispositions générales

8.7.1. Langue

Les notifications, courriers et courriels adressées à Vous ou au Titulaire du Nom De Domaine seront en langue française et peuvent Vous être communiqués dans une des autres langues éventuellement proposées par NordNet (généralement anglais ou espagnol) si Vous en faites la demande expresse auprès de NordNet, et sous réserve que la traduction soit disponible.

Toute traduction n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Titulaires de Nom De Domaine ou utilisateurs non francophones. En conséquence seule la version française fait foi.

8.7.2. Circulation du Contrat Pack Relais

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans information écrite et préalable de NordNet. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

NordNet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet devra alors vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur les Sites www.lerelaisinternet.com ou www.nordnet.com.

De plus, NordNet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par le Contrat Pack Relais et/ou les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

8.7.3. Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat Pack Relais ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat Pack Relais et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat Pack Relais et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

8.7.4. Tolérances

Le fait pour NordNet, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à votre manquement ou au manquement du Titulaire du Nom De Domaine, ou plus généralement des Contacts du Nom De Domaine à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes du Contrat Pack Relais ou des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

8.7.5. Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat Pack Relais et des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

8.7.6. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le Contrat Pack Relais ou les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées ».

- à Vous ou au Titulaire du Nom De Domaine, par courrier ou par courriel, aux adresses Vous ou le concernant que vous devez fournir à NordNet et maintenir à jour.

Vous acceptez expressément que les informations transmises par NordNet en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent vous être transmises, à Vous-même ou au Titulaire du Nom De Domaine, par Courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, ainsi qu'au Titulaire du Nom De Domaine, y compris par courriel, une ou plusieurs lettres d'information périodiques relatives aux technologies de l'information et de la communication. Vous pourrez vous opposer à l'envoi desdites lettres d'informations en adressant un Courriel à coordonnees@nordnet.com ou dans les conditions précisées dans le Courriel d'envoi de chaque lettre d'information.

Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet de vous opposer à l'envoi des desdites lettres d'information. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com et dont l'objet ne porterait pas sur votre opposition à l'envoi des desdites lettres d'information.

8.7.7. Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par elles respectivement en relation avec le Contrat Pack Relais et/ou les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

8.7.8. Coordonnées

Siège :

NORDNET

BP 60985

111 rue de Croix

59510 HEM

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

courriel : contact@nordnet.com

Assistance technique et administrative : 0892 70 20 99 (0,34 €/min)

Assistance commerciale : 0820 800 810 (0,12 €/min)

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques.

Les services d'assistance sont accessibles uniquement depuis la France métropolitaine et sont exclusivement réservés aux questions liées à la souscription et au fonctionnement du Pack Relais. Les frais de téléphone liés à l'accès à l'assistance téléphonique ne seront pas remboursés par NordNet.

Vous êtes informé que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées au-delà de soixante (60) jours ni utilisées pour une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

INDEX

1. DEFINITIONS

2. SOUSCRIPTION AU CONTRAT PACK RELAIS

2.1 Conclusion du Contrat Pack Relais

2.1.1 Entrée en vigueur du Contrat Pack Relais

2.1.2 Durée du Contrat Pack Relais

2.2 Modifications du Contrat Pack Relais

2.2.1 Modification à l'initiative de NordNet (proposition de migration)

2.2.2 Modification à Votre initiative (demande de migration)

2.3 Tarifs et paiement

2.3.1 Tarifs

2.3.2 Moyens de paiement

2.3.3 Offres spéciales NordNet

2.3.4 Incidents de paiement

3. LES SERVICES DU PACK RELAIS

3.1 Le Nom de Domaine

3.1.1 Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

3.1.2 Contacts

3.1.3 Collecte de documents

3.1.4 Renouvellement du Nom de Domaine

3.1.5 Licence du Nom de Domaine

3.1.6 Changement de Prestataire

3.1.7 Transfert Sortant

3.1.8 Suppression

3.2 Renvoi d'emails (courriels)

3.3 Antivirus de messagerie

3.4 Antispam de messagerie

3.5 Renvoi collector d'emails (courriels)

3.6 Re-direction Web masquante ou non masquante

3.7 Module de création de site

3.7.1 Description du service

3.7.2 Règles applicables

3.8 Hébergement

3.9 Gestion avancée des DNS : mode « DNS Expert »

3.10 Le compte Abonné

3.10.1 Organisation du compte

3.10.2 Titulaire du compte

3.10.3 Gestion de votre espace abonné – Identifiants du compte

4. MOYENS DE COMMUNICATION ENTRE NORDNET ET VOUS

5. INFORMATIONS

5.1 Informations à transmettre et mises à jour

5.2 Conséquences du défaut de communication et/ou de l'absence de mise à jour

6. DONNEES

6.1 Traitement des données personnelles

6.2 Propriété des informations et publication des données dans les bases Whois

7. NON-RECONDUCTION, SUSPENSION ET RESILIATION DU CONTRAT PACK RELAIS

7.1 Non-reconduction du Contrat Pack Relais

7.2 Suspension

7.2.1 Procédure de Suspension

7.2.2 Conséquences de la Suspension

7.3 Résiliation

7.3.1 Résiliation sans faute

7.3.2 Résiliation pour faute

7.3.3 Conséquences de la résiliation du Contrat Pack Relais

8. DISPOSITION DIVERSES

8.1 Respect des droits des tiers

8.2 Force majeure

8.3 Limitation de responsabilité

8.4 Indemnisation

8.5 Procédure alternative de règlement des litiges

8.6 Loi applicable et compétence juridictionnelle

8.7 Dispositions générales

8.7.1 Langue

8.7.2 Circulation du Contrat Pack Relais

8.7.3 Divisibilité

8.7.4 Tolérances

8.7.5 Intitulés

8.7.6 Notifications

8.7.7 Frais

8.7.8 Coordonnées

CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINES NORDNET REGISTRAR

(24 novembre 2008)

NordNet est une société, de droit français, spécialisée dans le domaine de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites et de machines).

Concernant les Noms de domaine, NordNet est un centre d'enregistrement (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par diverses autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, NordNet (ci-après (« NordNet Registrar ») est habilitée à enregistrer des Noms de domaine pour les extensions génériques (Generic top level domain name – gTLDs) « .com », « .net », « .org », « .info » et « .biz », pour certaines extensions nationales (Country code top level domain name – ccTLDs) « .fr », « .be », , pour l'extension européenne « .eu », et pour toute nouvelle extension pour laquelle NordNet Registrar solliciterait son accréditation. Si NordNet Registrar a la possibilité d'enregistrer des Noms de domaine pour de nouvelles extensions, elle reste libre de proposer ou de ne pas proposer que ces extensions soient intégrées au Contrat.

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet Registrar s'engage à enregistrer et gérer les Noms de domaine enregistrés auprès de ses services.

L'enregistrement et la gestion des Noms de domaine par NordNet Registrar constituent les Services rendus par NordNet Registrar. Les Services sont soumis aux Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar et aux Conditions Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar applicables en fonction de l'extension choisie telles que définies à l'article « Définitions » ci-dessous.

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront.

Des services complémentaires peuvent vous être rendus soit directement par NordNet Registrar (notamment par Nordnet.net ou NordNet.com) soit par un Prestataire externe. Quel que soit le Prestataire, NordNet Registrar ne peut être tenue responsable en cas d'inexécution des obligations par le Prestataire.

Les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar prévalent sur toutes conditions générales, conditions particulières ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre.

Le simple fait de demander la réalisation d'une Action auprès de NordNet Registrar vaudra acceptation pleine et entière des Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar telles qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action (voir article « Application des Conditions Contractuelles »).

Vous vous engagez à lire attentivement les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Nom de domaine NordNet Registrar et à soumettre à NordNet Registrar, toute question que Vous vous poseriez.

Vous attestez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chaque mot les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions Générales :

Actions : les actions relatives au Nom de domaine que Vous êtes susceptible de demander à NordNet Registrar ou à votre Prestataire en vertu du Contrat qui vous lie à lui (ex : Création/Dépôt, Renouvellement, Suppression du Nom De domaine, Modification Du Nom De domaine, des Contacts, etc.).

Autorité De Tutelle ou Registre : Organismes en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'une ou plusieurs extensions (ex :« .com » ; « .fr »).

Conditions Contractuelles ou Contrat : les Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar (également appelées « Conditions Générales ») et les Conditions Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar relatives à l'extension choisie (également appelées « Conditions Particulières ») et leurs éventuelles annexes.

Conditions Particulières : L'ensemble des droits, obligations et procédures spécifiques à une extension regroupée dans un document intitulé « Conditions particulières ».

Contacts : Personnes représentant le titulaire du Nom de domaine et inscrites sur la base Whois.

Création / Dépôt : Action de réserver un Nom de domaine disponible auprès du Registre concerné, et d'enregistrer les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine) : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de courriel basées sur le Nom De domaine.

Modification du Nom de domaine: Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations (Registrant, Contacts et/ou DNS) relatives au Nom de domaine.

Nom de domaine: Chaîne de caractères, composée de deux éléments (correspondant au nom et à l'extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement), donnant notamment un accès simplifié à un site Internet.

Prestataire : Toute personne qui intervient pour le compte du titulaire du Nom de domaine afin de réaliser des opérations sur le Nom de domaine.

Procédure Alternative de Règlement des Litiges : Procédure extrajudiciaire dont les règles varient en fonction de l'extension concernée. A titre d'exemple :

- ADR (Alternative Dispute Resolution) : règles relatives au Règlement des litiges concernant les domaines .eu
- PARL (Procédures Alternatives de Résolution des Litiges) : principes relatifs à la résolution extrajudiciaire des litiges portant sur les Noms de domaine en « .fr ».
- UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) : principes, définis par l'ICANN, applicables à la résolution, sous forme d'arbitrage, des litiges relatifs aux Noms de domaine avec une extension internationale. Ces principes sont complétés par les RDRP (Rules for Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) qui sont

les règles, définies par l'ICANN, applicables aux principes directeurs de résolution, sous forme d'arbitrage, des litiges relatifs aux Noms de domaine en extensions internationales.

Publipostage : envoi en nombre de courriels n'étant pas considéré comme du Spamming, en vue, le plus souvent d'informer ou de promouvoir un produit ou un service - autrement appelé publipostage électronique ou e-mailing.

Registrar : Centre d'enregistrement de Noms de domaine, en charge des Actions sur les Noms de domaine enregistrés auprès de ses services.

Registrant ou Titulaire Du Nom De domaine: Personne physique ou morale enregistrée comme titulaire du Nom De domaine.

Renouvellement : Action d'augmenter d'une ou de plusieurs années la date d'échéance de l'enregistrement du Nom De domaine.

Services : Enregistrement et gestion des Noms de domaine par NordNet Registrar.

Site NordNet Registrar : Site Internet disponible à l'adresse <http://www.nordnet.net> rubrique « Espace Registrar ».

Spamming : envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse de courrier électronique de façon irrégulière.

Suppression : Action d'effacer le Nom de domaine des bases de données du Registre concerné, ayant pour conséquence de le faire retomber dans le domaine public et de le rendre à nouveau disponible au Dépôt.

Transfert : Action d'importer (Transfert Entrant) ou d'exporter (Transfert Sortant) un Nom de domaine d'un Registrar vers un autre et d'enregistrer auprès de ce dernier les informations relatives au Nom de domaine(Registrant, Contacts et DNS).

Whois : Base de données accessible en ligne permettant la visualisation des informations relatives à un Nom de domaine considéré.

2. OBJET

NordNet Registrar se charge d'exécuter ou de transmettre les demandes d'Action relatives au Nom de domaine auprès du Registre ou de l'Autorité De Tutelle chargé de la gestion des Noms de domaine dans l'extension concernée.

3. APPLICATION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Vous vous engagez à respecter et à faire respecter les Conditions Contractuelles par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire, de mandataire ou de Contacts.

Les Conditions Contractuelles sont disponibles sur NordNet.net rubrique « Conditions Générales » ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine NordNet Registrar).

Les Conditions Contractuelles s'appliquent dès que la demande de Dépôt ou de Transfert d'un Nom de domaine a été initiée et aussi longtemps que NordNet Registrar en est le Registrar.

Chaque nouvelle demande d'Action est indépendante de la demande initiale de Dépôt ou de Transfert et constitue donc un Contrat instantané entre NordNet Registrar et Vous.

Dès lors, si une Action est réalisée sur le Nom De domaine, les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de la demande d'Action.

Toutefois, la modification des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar peut être appliquée à toute Action en cours lorsque la modification est exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle.

NordNet Registrar se réserve la possibilité de modifier les clauses des Conditions Contractuelles à tout moment, notamment sur demande des Registres ou des Autorités de tutelle.

Toute modification entrera en vigueur dès sa publication sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions Générales ».

4. INDEPENDANCE DES PARTIES

Les Parties agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre, sans que les Conditions Contractuelles puissent être réputées créer une quelconque filiale ou entreprise commune ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission, ...) entre Vous et NordNet Registrar.

Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des Parties à l'autre Partie à travers les Conditions Contractuelles.

5. CONDITIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTES EXTENSIONS

Pour chaque extension, il existe une Autorité De Tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée ci-dessous ainsi qu'au sein des Conditions Particulières.

Vous vous engagez à consulter et à respecter les Conditions Particulières se rapportant à l'extension en cause, ainsi qu'à vous soumettre à toute Procédure Alternative De Règlement Des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle et intentée à l'encontre du Nom de domaine concerné.

Les documents visés ci-dessous sont consultables en ligne sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions Générales ». Les services de NordNet Registrar peuvent également Vous les envoyer par courriel sur simple demande de votre part (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

.COM / .NET :

- Registre compétent : VeriSign, GRS
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbitrator.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - o RDRP : <http://arbitrator.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.ORG :

- Registre compétent : Public Interest Registry, PIR
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - o UDRP : <http://arbitrator.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>

- RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.BIZ :

- Registre compétent : Neulevel, Inc.
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.INFO :

- Registre compétent : Afilias, Ltd.
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.EU

- Registre compétent : EURid
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
ADR : <http://arbcourt.cz/adreu/001.htm>

.FR / .RE :

- Autorité De Tutelle compétente : AFNIC
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - En vue d'une recommandation en ligne :
http://www.mediationetarbitrage.com/pdf/REGL_reco_ligne_parl.pdf
 - En vue d'une décision technique :
<http://arbiter.wipo.int/domains/rules/cctld/fr/index-fr.html>
 - Si vous êtes un particulier, pour les Noms de domaine en .fr :
Procédure Médiateur du Net :
<http://www.foruminternet.org/particuliers/mediation/le-service-de-mediation/bienvenue-sur-le-service-de-mediation-du-forum-des-droits-sur-l-internet-mediateur-du-net.html>
- Procédure de résolution des cas de violations manifestes des dispositions du décret du 6 février 2007 (<http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/predec/>).

.BE :

- Registre compétent : DNS BE
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
<http://www.cepina.be/FR/default.aspx?PIId=284>

.MOBI :

- Registre compétent : mTLD
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

.ASIA :

- Registre compétent : DotAsia
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>
 - **CEDRP** (<http://www.icann.org/en/udrp/cedrp-policy.html>) (version anglaise).

.TEL :

- Registre compétent : Telnic
- Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicable :
 - UDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannpolicy-fr.pdf>
 - RDRP : <http://arbiter.wipo.int/domains/rules/icann/icannrules-fr.pdf>

6. MOYENS DE COMMUNICATION ENTRE NORDNET REGISTRAR ET VOUS

Vous pouvez nous contacter comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous acceptez expressément que les informations transmises par NordNet Registrar en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent vous être transmises par Courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les courriels envoyés à votre adresse de courriel et/ou à celle de vos Contacts telles que Vous nous les avez communiquées, seront réputés avoir été reçus par Vous-même et/ou vos Contacts dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par NordNet Registrar.

Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins sept (7) jours, Vous vous engagez à en avvertir NordNet Registrar par courriel ou par courrier (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

Par ailleurs, Vous vous engagez à communiquer à NordNet Registrar l'ensemble des correspondances que Vous avez reçues ou que Vous recevrez de la part de l'ICANN et/ou du Registre et/ou le cas échéant de votre ancien Registrar.

7. CHOIX DES CONTACTS

Le Titulaire du Nom de domaine(Registrant) doit désigner un ou plusieurs Contacts selon l'extension concernée.

Les Contacts peuvent disposer de pouvoirs sur le Nom De domaine.

Vous devez prendre toute précaution lors de la désignation de ces Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de vous représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers.

NordNet Registrar ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre Vous et vos différents Contacts.

8. INFORMATIONS

8.1. Informations à transmettre et mises à jour

Vous devez fournir à NordNet Registrar des informations actuelles, complètes et exactes Vous concernant et concernant Vos différents Contacts.

Ces informations sont notamment les suivantes :

- nom et prénom,
- ou dénomination sociale. Le cas échéant, les nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresses postales,
- adresses de courriel,
- numéros de téléphone,
- éventuellement les numéros de fax,
- les DNS valables du Nom de domaine

Vous vous engagez à mettre à jour vos informations et celles de vos différents Contacts chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais.

Vous devez de plus fournir à NordNet Registrar les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom De domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par NordNet Registrar sur simple demande ainsi qu'éventuellement au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières applicables à chaque extension telles que définies à l'article « Définitions ».

NordNet Registrar sera libre de résilier le Contrat dans les conditions fixées à l'article « Suspension – Résiliation » si Vous omettez délibérément de (i) fournir à NordNet Registrar des informations complètes, actuelles et exactes, (ii) les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire, (iii) répondre sous quinze (15) jours aux demandes de NordNet Registrar concernant l'exactitude :

- des informations relatives à vos coordonnées,
- et plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet Registrar.

8.2. Exactitude des informations

NordNet Registrar n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations que Vous nous communiquez.

Concernant les adresses de courriel, NordNet Registrar ne fera aucune vérification complémentaire et ce y compris en cas d'échec avéré du moyen de communication utilisé. A ce titre, lorsque NordNet Registrar reçoit en réponse à l'un de ses courriels, un courriel du type « mailer daemon » ou « delivery failure », NordNet Registrar ne prendra pas en considération cette information dans la mesure où celle-ci n'indique pas avec certitude que l'adresse de courriel en question n'est plus valable. NordNet Registrar ne pourra ignorer l'ancienne adresse qu'après réception d'une demande de modification de l'adresse de courriel conforme à sa procédure.

Cependant, il peut être demandé à NordNet Registrar, en vertu de toute règle édictée par les Autorités de tutelle ou les Registres, de vérifier au moment du Dépôt ou du Transfert du Nom De domaine, comme au cours de la relation contractuelle, ou lors de la réalisation de chacune des Actions sur Nom De domaine, l'exactitude des données que Vous avez transmises à NordNet Registrar.

Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour rapidement, ou de ne pas répondre aux demandes de NordNet Registrar concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat dans les conditions rappelées à l'article « Suspension - Résiliation ».

9. DEMANDE D' ACTIONS SUR NOM DE DOMAINE

Les demandes d'Actions, notamment l'enregistrement et le renouvellement d'un Nom De domaine, auprès du Registre ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un Registrar qui agit au nom du Registrant.

Dès lors que Votre demande d'Action a été initiée, celle-ci ne pourra faire l'objet d'aucune modification en-dehors des exceptions prévues par les Conditions Générales ou les Conditions Particulières.

Les demandes d'Action sur Nom de domaine font l'objet de procédures qui sont consultables auprès de NordNet Registrar. Ces demandes doivent être transmises, dans le respect des dispositions des Conditions Contractuelles.

NordNet Registrar se réserve la faculté de refuser, après d'éventuelles vérifications, toute demande d'Action sur Nom de domaine qui lui semblerait contraire aux dispositions des Conditions Contractuelles et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente (voir article "Droit de refus" ci-dessous).

Toutefois, NordNet Registrar n'est pas tenu d'effectuer de vérification préalable à ce titre.

Les demandes d'Action devant être transmises au Registre ou à l'Autorité De Tutelle, le seront par le(s)moyen(s) technique(s) qu'il(elle) impose à NordNet Registrar.

Quelle que soit l'Action demandée, NordNet Registrar ne sera pas responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrées tant dans la transmission que dans le traitement de la demande d'Action par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

Vous êtes informé que lorsqu'une demande d'Action entraîne la modification des informations figurant dans une base Whois, il peut exister un décalage entre la réalisation de l'Action et le changement des informations figurant sur cette base. En effet, les informations figurant au sein des bases Whois sont mises à jour périodiquement, dès lors, une Action effectuée sur un Nom de domaine peut tarder à apparaître sur ces bases.

10. DEPOT

10.1. Disponibilité du Nom De domaine

Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site de NordNet Registrar, alors qu'en réalité celui-ci est déjà réservé ou en cours de réservation. Dans ce cas, Votre demande sera rejetée immédiatement ou à terme.

A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Vous ne pourrez engager la responsabilité de NordNet Registrar, ni celle de l'Autorité de Tutelle ou du Registre visé aux Conditions Particulières, du fait des conséquences pouvant résulter de ce décalage.

Par conséquent, Vous ne pourrez devenir le Titulaire du Nom de domaine qu'à compter de la validation du Dépôt par le Registre et/ou l'Autorité de Tutelle.

Si le Nom de domaine que Vous avez demandé est déjà réservé lors du traitement par le Registre, ou s'il est refusé lors de son traitement du fait du non-respect du Contrat ou des règles adoptées par l'Autorité De Tutelle ou le Registre, le Nom de domaine ne pourra être enregistré. Le cas échéant, et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement aux services de NordNet Registrar. Si vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions de remboursement sont celles définies avec votre Prestataire.

La règle d'attribution des Noms de domaine est celle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi », c'est à dire que la personne qui effectuera en premier le Dépôt d'un Nom de domaine en deviendra le Titulaire, sauf stipulations contraires au sein des Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

10.2. Délai de Création

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité De Tutelle chargée de centraliser les enregistrements. La présentation par vos soins de votre demande de Création auprès de NordNet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète accompagnée des éventuelles pièces justificatives, soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours à compter de la réception par ses soins, des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat.

Le délai peut être augmenté lors de la création, l'ouverture ou l'élargissement d'une extension ou de la modification des conditions d'enregistrement de Noms de domaine dans l'extension concernée.

Vous acceptez que la prestation de NordNet Registrar commence dans les sept (7) jours de l'encaissement de votre paiement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NordNet Registrar, et sous réserve de la réception par NordNet Registrar des informations et/ou

documents requis pour la Création du Nom De domaine. Aussi, en application de l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé.

10.3. Durée de l'enregistrement du Nom De domaine

La durée de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de votre demande de Création.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement » et dans les Conditions Particulières de l'extension concernée.

11. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

11.1 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar – Transfert Entrant

Comme précisé dans les définitions, le Transfert est l'Action de changer de Registrar. Si le Registrant souhaite que NordNet Registrar devienne Registrar du Nom De domaine, les conditions suivantes doivent être respectées.

11.1.1 Conditions de Transfert Entrant

Le Nom de domaine dont Vous demandez le Transfert vers NordNet Registrar, doit être préalablement enregistré auprès d'un autre Registrar, et ne pas être en cours de suppression par son Registrar actuel.

Les frais et droits échus devront être payés directement à l'ancien Registrar par vos soins en plus des sommes à payer au nouveau Registrar.

Les informations relatives au Registrant du Nom de domaine communiquées par vos soins via le formulaire de demande de Transfert doivent correspondre aux informations figurant sur les bases Whois du Registre.

Enfin, Vous êtes informé que le traitement de votre demande de Transfert est subordonné au respect des dispositions prévues au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières propres à chaque extension. Vous vous engagez, par conséquent, à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NordNet Registrar toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par NordNet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle.

A défaut, le traitement de votre demande de Transfert ne pourra aboutir.

11.1.2. Délai de Transfert

11.1.2.1 Présentation de la demande de Transfert

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète, reprenant l'ensemble des informations demandées et accompagnée des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de l'encaissement de votre paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

11.1.2.2. Validation de la demande de Transfert

Le Transfert du Nom de domaine au profit de NordNet Registrar pourra être soumis à validation (ou absence d'opposition) d'un ou plusieurs contacts, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité De Tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par NordNet Registrar de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

11.1.2.3. Transmission du résultat du Transfert

NordNet Registrar s'engage à faire part du résultat du Transfert, de quelque nature qu'il soit, dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrés à compter de la réception de la notification officielle du résultat du Transfert par NordNet Registrar.

11.1.3. Conséquences du Transfert Entrant

La durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité De Tutelle. Le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date de la réalisation du Transfert ou à compter de la date d'échéance du Nom de domaine selon les règles applicables à l'extension concernée.

A la fin de cette période, le Contrat se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement ».

Par ailleurs, Vous êtes informé du fait que les informations transmises via le formulaire de demande de Transfert apparaîtront sur nos bases Whois, une fois le Transfert du Nom de domaine effectué au profit de NordNet Registrar.

11.2 Transfert Sortant

11.2.1 Conditions de Transfert Sortant

Vous pouvez transférer votre Nom de domaine vers un autre registrar tant que :

- l'Enregistrement du Nom de domaine est en vigueur
- Le Nom de domaine n'est pas en cours de suppression
- Vous avez réglé toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues par vos soins à NordNet Registrar
- Aucun litige n'est en cours sur Votre Nom De domaine

Aucun remboursement des frais d'enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne sera accordé par NordNet Registrar.

11.2.2 Conséquences du Transfert Sortant

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par NordNet Registrar qui ne répondra plus à Vos différentes demandes notamment demandes d'Action.

La réalisation du Transfert Sortant entraînera la cessation du Contrat entre Vous et NordNet Registrar.

12. changement de registrant

Le changement de Registrant du Nom de domaine implique un changement de titularité du Nom De domaine.

Lors de votre demande, le Nom de domaine ne doit pas être en cours de Suppression ni faire l'objet d'une demande de Transfert.

Par ailleurs, le Nom de domaine concerné ne devra faire l'objet d'aucun litige et les frais et droits échus ou à échoir, restant dus par vos soins, devront avoir été réglés à NordNet Registrar directement ou par l'intermédiaire de votre Prestataire.

Le document type de changement de Registrant est disponible sur le Site De NordNet Registrar ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de noms de domaine NordNet Registrar).

La signature de l'ancien Registrant apposée sur le document de Changement de Registrant devra être attestée par devant notaire ou huissier sauf exception prévue dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande complète, reprenant des informations utiles et accompagnée au besoin des pièces justificatives éventuelles, soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

13. MODIFICATIONS AUTRES QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

Vous avez la possibilité, pendant toute la durée de l'enregistrement du Nom de domaine auprès de NordNet Registrar, de procéder à diverses Modifications des informations relatives audit Nom De domaine, qu'elles soient administratives (ex : modifications relatives aux Contacts) ou techniques (ex : modifications de DNS).

13.1. Conformité de la demande de Modification

Le Nom de domaine dont Vous demandez la Modification doit être préalablement enregistré auprès de NordNet Registrar, et ne pas être en cours de Suppression, ni être en cours de Transfert Sortant.

L'émission par vos soins d'une demande de Modification de Nom de domaine est soumise au respect des conditions fixées au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières propres à chaque extension. Le traitement de votre demande est subordonné au respect des Conditions Contractuelles.

Vous vous engagez à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NordNet Registrar toutes informations ou tous documents, exigés par NordNet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle, utiles à la Modification Du Nom De domaine.

A défaut, le traitement de votre demande de Modification ne pourra aboutir.

13.2. Validation des Modifications

13.2.1. Modification des informations du Registrant

La procédure de Modification des informations relatives au Registrant est spécifique à chaque extension et détaillée dans les Conditions Particulières concernées.

13.2.2. Modification des autres informations

Toute demande de Modification est soumise à la validation des Contacts technique et/ou administratif et éventuellement à la fourniture de tout document exigé dans le cadre des procédures définies par NordNet Registrar. NordNet Registrar prendra, par conséquent, toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise aux Contacts dans les trois (3) jours suivants la réception par ses soins d'une demande de Modification complète et conforme aux exigences de NordNet Registrar.

13.3. Délai d'enregistrement des Modifications

Les Modifications ne seront enregistrées qu'à compter de la réception de la validation du(des) Contact(s) dans les conditions spécifiées pour chaque extension par NordNet Registrar et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés, ou éventuellement à réception de tout document nécessaire à la prise en compte de la Modification par NordNet Registrar et/ou les Autorités de tutelle ou Registres concernés.

Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de Tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'enregistrement des Modifications.

14. RENOUVELLEMENT

14.1. Demande de Renouvellement

La demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard la veille du dernier jour de l'enregistrement du Nom de domaine. Il Vous appartient de respecter cette échéance.

Le Renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions Générales et des Conditions Particulières (notamment aux articles "Durée" et "Tarifs et paiement") de NordNet Registrar, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement.

Dès lors que Vous effectuez une demande de Renouvellement, cette dernière ne peut faire l'objet d'une annulation.

Lors du Renouvellement, NordNet Registrar se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si après diverses relances par courriel effectuées auprès des Contacts du Nom de domaine, Vous n'avez pas, à l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine, procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si Vous avez expressément fait part de votre volonté de ne pas renouveler ledit Nom de domaine, il sera supprimé après sa date d'échéance dans un délai pouvant varier en fonction de l'extension concernée. Le Nom de domaine sera dès lors redevenu disponible au Dépôt par tout tiers.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

14.2. Délai d'enregistrement du Renouvellement

Le Nom de domaine ne sera renouvelé qu'à compter de l'encaissement de la redevance due au titre dudit Renouvellement ou de réception d'un moyen de paiement valide, au choix de NordNet Registrar, et du traitement, par NordNet Registrar, de la demande complète de Renouvellement du Nom de domaine.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par ses soins des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

14.3. Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de la demande de Renouvellement. Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c'est-à-dire que la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à 10 ans. Ainsi, la période demandée de renouvellement, additionnée à la période d'enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans.

14.4. Renouvellement après la date d'échéance

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom de domaine pendant une période pouvant varier selon l'extension concernée telle qu'indiquée dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée, soit directement à partir du site www.nordnet.net, rubrique « Espace Registrar », soit par l'intermédiaire de votre Prestataire et éventuellement de son site Internet.

Un surcoût pourra vous être facturé comme indiqué dans le courriel et/ou courrier d'avis avant suppression que NordNet Registrar Vous adressera.

A l'issue de ladite période, et en l'absence de renouvellement de l'enregistrement de Votre part, la Suppression du Nom de domaine sera initiée.

15. SUPPRESSION

NordNet Registrar vous informe que la Suppression du Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles entraînera différentes conséquences dont les principales sont énumérées à l'article « Suspension – Résiliation ».

15.1. Conditions de Suppression

Un Nom de domaine enregistré auprès de NordNet Registrar pourra être supprimé, à tout moment, sur demande écrite et préalable que Vous aurez adressée à NordNet Registrar.

Toute demande de Suppression devra être formulée auprès de NordNet Registrar par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La demande de Suppression doit être effectuée dans les conditions précisées ci-dessous :

- ➔ Pour les personnes morales :
 - sur papier à entête de l'entité titulaire du Nom de domaine,
 - signé de la main du représentant de l'entité, habilité par cette dernière à effectuer l'Action de suppression,
 - dont la signature aura été certifiée par devant notaire ou huissier,
 - accompagnée d'une copie d'une pièce nationale d'identité dudit représentant.
- ➔ Pour les personnes physiques :
 - sur papier libre signé de la main du titulaire du Nom de domaine,
 - dont la signature aura été certifiée par devant notaire ou huissier,
 - accompagnée d'une copie d'une pièce nationale d'identité.

NordNet Registrar peut Vous communiquer un modèle de lettre de Suppression sur simple demande (Voir article « Coordonnées »)

15.2. Délai de Suppression

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande de Suppression soit transmise au Registre ou à l'Autorité De Tutelle dans les trois (3) jours ouvrés à compter de la réception par ses soins, de ladite demande complète et conforme, ainsi que des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre des Conditions Contractuelles.

Le Nom de domaine ne sera supprimé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité De Tutelle.

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que le délai physique de Suppression des différentes bases et notamment des bases Whois peut être relativement long.

15.3. Suspension de la procédure de Suppression

La procédure de Suppression peut, selon les règles applicables aux extensions concernées, éventuellement être suspendue. Le cas échéant, la suspension de la procédure de Suppression sera traitée dans les Conditions Particulières applicables à l'extension concernée.

15.4. Conséquence de la Suppression du Nom De domaine

La Suppression du Nom de domaine entraînera la cessation du Contrat entre Vous et NordNet Registrar.

16. DROIT DE REFUS

NordNet Registrar se réserve la faculté de refuser, dans les sept (7) jours de la transmission complète de votre demande, toute demande d'Action qui lui semblerait contraire aux dispositions des Conditions Contractuelles et des règles adoptées par les Autorités de tutelle, Registres et/ou par toute autre Autorité compétente.

De plus, le Registre dispose également de la faculté de refuser Votre demande sans que NordNet Registrar ne puisse s'y opposer.

NordNet Registrar décline toute responsabilité relative au préjudice que Vous et/ou le Registrant du Nom de domaine pourriez subir du fait de ces refus.

17. RESPECT DES DROITS DES TIERS

Vous déclarez que le Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, notamment par le biais du site exploité sous ce Nom De domaine, respectent l'ordre public et n'enfreignent pas les droits d'un tiers, une législation ou une réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération de Spamming ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet exploité sous ledit Nom de domaine ou d'adresses de courriels contenant tout ou partie dudit Nom De domaine, qu'elle soit à destination de la France ou de l'étranger.

Par ailleurs, concernant les opérations de Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable à NordNet Registrar pour tout envoi. A défaut de réponse écrite de NordNet Registrar dans un délai de quinze (15) jours, Vous devrez considérer que l'autorisation vous est refusée.

Si ces dispositions ne sont pas respectées, Vous devrez verser à NordNet Registrar, une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel retourné à cette adresse à la suite d'une opération de Publipostage ou Spamming effectuée par vos soins.

Par ailleurs, Vous vous engagez à utiliser la base Whois NordNet Registrar conformément aux dispositions insérées sur la page de résultat obtenue. Ainsi, Vous ne devrez pas utiliser les données recueillies :

- à des fins de communications (commerciales, publicitaires, marketing ou de prospection, etc.) non sollicitées et en masse, par quelque moyen que ce soit, à moins que ces données ne correspondent aux données de vos propres clients ;
- pour l'envoi en masse et automatisé de données ou requêtes aux Registres ou Registrars, à moins qu'elles ne soient raisonnablement nécessaires à l'enregistrement ou la modification de Noms de domaine.

NordNet Registrar n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification au titre du respect des droits des tiers. Ainsi, Vous supporterez les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité du Nom de domaine en cause ou des informations présentes sur le site exploité sous ce Nom De domaine, et notamment l'ensemble des frais et condamnations qui pourraient être imputés à NordNet Registrar à ce titre, et ce, même dans le cas où la violation des droits d'un tiers ou d'une législation ou d'une réglementation applicable aurait pu être détectée par NordNet Registrar.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui

pourrait notamment l'obliger à Supprimer, Bloquer, Transférer le Nom de domaine ou changer le Registrant du Nom de domaine conformément aux conditions prévues à l'article « Litiges ».

NordNet Registrar ne sera redevable à votre égard, d'aucun dédommagement.

En cas de conflit sur un Nom de domaine entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle. NordNet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom De domaine.

NordNet Registrar Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

18. Tarifs ET PAIEMENT

Si vous avez payé les frais d'enregistrement du Nom de domaine à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions applicables aux tarifs et au paiement sont celles définies avec votre Prestataire.

18.1. Tarifs et Paiement

Les tarifs des prestations prévues aux présentes Conditions contractuelles sont disponibles sur simple demande auprès de NordNet Registrar. Le prix de la redevance s'entend du prix hors taxes en vigueur au jour de la demande d'Action sur le Nom de domaine concerné. Il comprend les frais dus aux Autorités de tutelle ou aux Registres de l'extension du Nom de domaine concerné. Ces tarifs peuvent varier à tout moment.

NordNet Registrar n'exécutera pas sa prestation tant qu'elle n'aura pas reçu un moyen de paiement valide ou encaissé le paiement, au choix de NordNet Registrar.

Le prix total de la redevance est dû dès que Vous procédez à la demande d'Action sur un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles. Le prix acquitté ne sera pas remboursé même si le Registre ou l'Autorité de Tutelle compétente refusait, suspendait ou annulait l'Action sur ledit Nom de domaine.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par NordNet Registrar pour la réalisation de l'Action sur le Nom de domaine, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'utilisez pas le Nom de domaine.

Vous devez acquitter le paiement de votre redevance par tout moyen de paiement autorisé par NordNet Registrar, en vigueur au jour de la demande d'Action.

Le paiement peut se faire par l'intermédiaire de votre Prestataire.

En cas de paiement frauduleux, NordNet Registrar se réserve la possibilité de résilier le Contrat conformément à l'article « Suspension – Résiliation ».

L'émission de la facture et/ou l'encaissement du paiement ne certifient pas que l'Action sur le Nom de domaine soit effectuée.

Par ailleurs, en cas de défaut de communication des informations et éventuels documents visés au sein des Conditions Générales ou des Conditions Particulières, pendant un délai de trois (3) mois à compter de la demande d'Action sur le Nom de domaine, NordNet Registrar se réserve le droit de ne pas rembourser la redevance correspondant à ladite demande si celle-ci ne peut finalement être effectuée du fait du caractère incomplet de la demande.

18.2. Incidents de paiement

Tout impayé, en ce compris toute annulation de paiement par carte bancaire, sera considéré comme un retard de paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet Registrar;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à NordNet Registrar et jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à NordNet Registrar, l'exécution de tout Contrat en cours dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation »,
- l'application, par NordNet Registrar, d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français.

Si NordNet Registrar vous adresse une mise en demeure de payer par lettre recommandée en raison d'un retard de paiement, vous serez redevable d'un montant déterminé comme suit :

- quatre euros et cinquante centimes (4,50 €) par lettre recommandée si vous êtes résident français,
- cinq euros quatre-vingt cinq centimes (5,85 €) par lettre recommandée si vous n'êtes pas résident français.

Ce montant se cumulera avec tout autre frais ou indemnité dû et notamment ceux prévus pour les frais de rejet de paiement.

Ainsi, si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que votre banque rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur <http://www.nordnet.net>, Vous serez redevable envers NordNet Registrar de frais de rejet de huit (8) euros par rejet. Si vous résidez hors de France, le montant pourra varier en fonction de Votre pays de résidence. Les montants des frais de rejet peuvent être obtenus sur simple demande auprès de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »). A défaut d'indication d'un montant spécifique de frais de rejet pour Votre pays de résidence, le montant de huit (8) euros par rejet sera dû.

Si NordNet Registrar devait effectuer un remboursement, celui-ci ne serait effectué qu'après encaissement irrévocable de toutes les sommes dues. Il sera tenu compte des délais pendant lesquels Vous ou votre banque, pourrez révoquer le paiement même après débit de votre compte et crédit du compte de NordNet Registrar.

19. DUREE

La gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar débutera au jour de la validation de la Création ou du Transfert Entrant du Nom de domaine.

La durée de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar est fonction de la durée d'abonnement choisie par vos soins en cas de Création, ou de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert »). Cependant, NordNet Registrar ne gèrera plus le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant du Nom de domaine en cours d'enregistrement.

Le Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine pourra être réalisé à tout moment dans les conditions exposées à l'article "Renouvellement", reconduisant ainsi l'échéance de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar de la durée de Renouvellement choisie.

La gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar prendra automatiquement fin à l'échéance du Nom de domaine en l'absence de renouvellement, à la Suppression du Nom de domaine ou à son Transfert Sortant, dans les conditions fixées par les Registres ou Autorités de tutelle.

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que l'échéance du Nom de domaine peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire relatif au Nom de domaine concerné.

20. DONNEES

20.1. Traitement des données personnelles

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet Registrar, dont les coordonnées figurent à l'article "Coordonnées de NordNet Registrar", représentée par son Président Directeur Général.

Vous acceptez que NordNet Registrar traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet Registrar est nécessaire au traitement et à l'exécution de vos demandes d'Action ou demandes diverses et, de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NordNet Registrar ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet Registrar, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera NordNet Registrar d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

NORDNET REGISTRAR SE RESERVE LE DROIT DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET REGISTRAR QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET REGISTRAR (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...) AINSI QU'A TOUT REGISTRE OU AUTORITE DE TUTELLE CONCERNE.

Le Registre ou l'Autorité de Tutelle pourra transmettre les informations à toute personne dans le cadre de l'exécution de sa mission.

NordNet Registrar pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous disposez des droits suivants :

- Droit de vous opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- Droit de vous opposer sans frais à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que vous justifiez de votre identité, en vue d'obtenir :
 1. La confirmation que des données à caractère personnel vous concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;
 2. Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;
 3. Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne ;

4. La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui vous concernent ainsi que toute information disponible à l'origine de celle-ci ;
 5. Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Chapitre 1^{er} du Titre IV du Livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.
- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que vous justifiez de votre identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
 - Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour vous-même, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent. Si vous obtenez la modification de l'enregistrement, vous êtes en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;
 - Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.

Vous pourrez exercer vos droits par lettre adressée à NordNet Registrar à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » ou par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.net.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet Registrar disposent de ces mêmes droits.

Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à NordNet Registrar par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par NordNet Registrar. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

NordNet Registrar s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, NordNet Registrar prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par une tierce personne.

20.2. Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet Registrar est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet Registrar au titre des Conditions Contractuelles, toute information que NordNet Registrar aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

21. LICENCE

Si le Registrant du Nom de domaine concède une licence d'utilisation et/ou d'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, il reste néanmoins le titulaire officiel du(des) Nom(s) de domaine, et doit fournir ses propres coordonnées et les coordonnées des Contacts du(des) Nom(s) de domaine, qu'il s'engage à mettre à jour conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

Le Registrant assume, même s'il a concédé l'utilisation et/ou l'exploitation de son(ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, la responsabilité de toute action, réclamation et/ou procédure initiée par un tiers et liée notamment et de façon non limitative à :

- l'enregistrement du(des) Nom(s) de domaine,
- l'utilisation de son(ses) Nom(s) de domaine
- l'exploitation technique du(des) Nom(s) de domaine.

De même, en cas d'action à l'encontre du Registrant concernant l'enregistrement et/ou une utilisation et/ou exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine dont celui-ci a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du bénéficiaire de la licence.

Ainsi, le Registrant s'engage à disposer en permanence d'informations à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse de courriel, numéro de téléphone, numéro de fax.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse de courriel, numéro d'enregistrement sur les bases de données publiques (de type RCS, INSEE, ...) ainsi que les éléments d'identification et coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse de courriel, numéro de téléphone, numéro de fax).

La gestion des litiges se fera par le Registrant et en aucun cas par NordNet Registrar.

Ainsi, la responsabilité de NordNet Registrar ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine enregistrés par le Registrant et/ou en son nom et pour son compte. A ce titre, le Registrant s'engage à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Registrant s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

22. POUVOIRS

Si le Nom de domaine est enregistré par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire (par exemple : fournisseur de services Internet, employé, agence de publicité), le Nom de domaine doit être enregistré au nom du mandant, qui devra donc apparaître en tant que Registrant du Nom De domaine.

Vous devez vérifier le respect de cette disposition. En aucun cas NordNet Registrar ne pourra être responsable si la personne que Vous avez mandatée est inscrite en qualité de Registrant.

Le Registrant reste néanmoins tenu, en tant que mandant, par toutes les conditions des Conditions Contractuelles et toute autre condition tacitement ou expressément acceptée par son mandataire.

Le Registrant s'engage, que ce soit directement ou indirectement, à mettre à jour ses informations conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

23. FORCE MAJEURE

NordNet Registrar ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat dû à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, notamment dans le cas de perte de données, transactions faites par le biais du réseau Internet, interruptions des services de NordNet Registrar ou de l'accès au réseau Internet ou, défaillance du matériel de réception ou d'émission, dont NordNet Registrar n'a pas la responsabilité.

PAR AILLEURS, NORDNET REGISTRAR POURRA DEMANDER LA SUSPENSION DU CONTRAT DANS LES CAS SUIVANTS MEME S'ILS NE SONT QUE PARTIELS ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE :

- RETRAIT DE L'AGREMENT ACCORDE AUX SERVICES DE NORDNET REGISTRAR PAR LES REGISTRES ET/OU AUTORITES DE TUTELLE,
- ARRET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE, DEFAILLANCE ET/OU INTERRUPTION DES RESEAUX DE TRANSMISSION Y COMPRIS DE L'ACCES AU RESEAU INTERNET,
- PANNE ET/OU SABOTAGE DES MOYENS DE TELECOMMUNICATIONS, ACTES DE PIRATAGE INFORMATIQUE,
- INCENDIE, FOUDRE, INONDATION ET AUTRE CATASTROPHE NATURELLE, DEGAT DES EAUX, INTEMPERIE EXCEPTIONNELLE, AVARIE, EMEUTE, GUERRE, INSURRECTION, ATTENTAT, EXPLOSION, ACTE DE VANDALISME,
- GREVE TOTALE OU PARTIELLE, LOCK OUT,
- RETARD DE SES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES, OU ENCORE DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- INTERDICTIONS OU RESTRICTIONS DES AUTORITES PUBLIQUES A LA FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS, NOTAMMENT TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE EXPRESSEMENT DEMANDEE PAR UNE AUTORITE ADMINISTRATIVE OU JURIDICTIONNELLE COMPETENTE.

Ces différents événements constitueront des cas de Force Majeure qu'ils concernent NordNet Registrar, ses fournisseurs ou prestataires, le Registre ou l'Autorité de Tutelle.

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées des Conditions Contractuelles pendant toute la durée de son existence.

Si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit des Conditions Contractuelles par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision sans indemnité de part et d'autre.

24. LIMITATION DE RESPONSABILITE

DES LORS QUE NORDNET REGISTRAR AURA AGIT DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET REGISTRAR N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A) DU REFUS D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE DE LA PART DU REGISTRE OU DE L'AUTORITE DE TUTELLE,
- B) D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,
- C) DE L'ENREGISTREMENT OU DE L'UTILISATION D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,

- D) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,
- E) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES TRANSMISES LORS DE L'ENREGISTREMENT OU POSTERIEUREMENT,
- F) DU RETARD OU DE L'INTERRUPTION D'ACCES AU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE,
- G) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES PAR VOS SOINS OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,
- H) D'ERREUR(S) OU D'OMISSION(S) FIGURANT DANS LES BASES DE DONNEES PUBLIQUES PERMETTANT VOTRE IDENTIFICATION ET, AFFECTANT LE BON DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ENREGISTREMENT DE VOTRE NOM DE DOMAINE,
- I) D'EVENEMENTS ECHAPPANT AU CONTROLE RAISONNABLE DE NORDNET REGISTRAR,
- J) DU MAUVAIS TRAITEMENT, DU RETARD DE TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- K) DU MAUVAIS TRAITEMENT, DU RETARD DE TRAITEMENT OU DE L'ABSENCE DE TRAITEMENT DE TOUTE MODIFICATION APPORTEE A L'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- L) DE TOUTE ACTION OU OMISSION DES REGISTRES ET/OU DES AUTORITES DE TUTELLE,
- M) DE VOTRE MANQUEMENT OU DE CELUI DE VOTRE PRESTATAIRE QUANT AU PAIEMENT DE TOUS LES FRAIS AUX TERMES DES CONDITIONS CONTRACTUELLES,
- N) DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE PROCEDURES ALTERNATIVES DE REGLEMENT DES LITIGES VISEES AUX ARTICLES « CONDITIONS APPLICABLES AUX DIFFERENTES EXTENSIONS » et « LITIGES »,
- O) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET REGISTRAR DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- P) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR ET LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- Q) DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE,
- R) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,
- S) D'OPERATIONS DE SPAMMING OU DE PUBLIPOSTAGE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIEL CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE.

DE PLUS, NORDNET REGISTRAR NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE,

ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET REGISTRAR A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENUE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET REGISTRAR SERA LIMITEE AU PRIX D'UN ABONNEMENT D'UNE DUREE DE UN AN.

CETTE CLAUSE SERA APPLIQUEE SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS CONTRAIRES PREVUES PAR CERTAINES LEGISLATIONS. DANS CE CAS, LA RESPONSABILITE SERA LIMITEE DANS LA MESURE PERMISE PAR LADITE LOI APPLICABLE.

25. INDEMNISATION

Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par vos actes ou omissions, NordNet Registrar et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs filiales et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés. Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes ou omissions. Enfin, Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

Cette indemnisation pourra s'ajouter à celle qui est prévue par les dispositions des Procédures alternatives de règlement des litiges telles que prévues aux articles « Conditions applicables aux différentes extensions » et « Litiges », et à une éventuelle disposition prévue dans les autres contrats que vous avez pu conclure concernant ce même Nom de domaine.

Vous acceptez que cette obligation survive à l'expiration du Contrat pour une durée de dix (10) ans.

26. SUSPENSION – RESILIATION

26.1. Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Autorités de tutelle

Vous acceptez que le Nom de domaine concerné par les Conditions Contractuelles soit suspendu, supprimé ou transféré, ou qu'un changement de Registrant soit effectué conformément à toute règle adoptée soit par une Autorité de Tutelle, soit par le Registre, afin de :

- corriger des erreurs commises par le Registre ou le Registrar lors de l'enregistrement du Nom ;
- résoudre les litiges relatifs au Nom de domaine;
- répondre au non respect de vos obligations.

26.2. Suspension par NordNet Registrar

26.2.1. Procédure de suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions Contractuelles, NordNet Registrar se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité l'exécution des Services tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué.

La suspension sera notifiée par courriel.

NordNet Registrar se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,

- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet Registrar avait fait application de l'article « Suspension ».

Il appartient à NordNet Registrar de décider de la sanction appropriée.

26.2.2. Conséquences de la suspension

Les obligations de NordNet Registrar à Votre égard seront suspendues.

Dès lors, le Nom de domaine concerné sera placé en statut "Hold" ou équivalent ce qui aura pour effet d'empêcher la réalisation d'une quelconque Action sur votre Nom De domaine. Par ailleurs, NordNet Registrar se réserve la possibilité de bloquer le fonctionnement du Nom De domaine.

En revanche, Vous êtes tenu de continuer à exécuter vos obligations de manière habituelle.

26.3. Résiliation du Contrat

26.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des parties, le Contrat pourra être résilié de plein droit dans les conditions prévues aux articles « Renouvellement », « Transfert Sortant », « « Suppression », ou « Force Majeure ».

Le Contrat pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment exiger le Transfert ou la Suppression du Nom De domaine.

26.3.2. Résiliation pour faute

En cas de manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements dans un délai de quinze (15) jours.

Si NordNet Registrar est à l'origine du manquement, Vous devrez adresser la mise en demeure à NordNet Registrar par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A l'expiration du délai, si NordNet Registrar ne s'est pas conformée à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier de plein droit le Contrat par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si Vous êtes à l'origine du manquement, NordNet Registrar devra Vous adresser la mise en demeure par courriel. A l'expiration du délai, si Vous ne vous êtes pas conformé à vos obligations, NordNet Registrar aura le droit de résilier de plein droit le Contrat par l'envoi d'un second courriel. Toutefois, dans le cas où la nature des engagements que Vous n'avez pas respectés Vous empêcherait de remédier à votre manquement, NordNet Registrar pourra résilier le contrat de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'un courriel.

Les manquements pouvant donner lieu à une résiliation à l'initiative de NordNet Registrar sont notamment ceux liés au non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions Contractuelles par le Registrant (notamment défaut de communication d'informations complètes, actuelles et exactes, défaut de communication des documents justificatifs, absence de mise à jour des informations chaque fois que nécessaire, non respect des délais impartis, absence de réponse aux demandes de vérification de NordNet Registrar concernant des informations relatives aux coordonnées transmises et, plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet Registrar).

26.3.3. Conséquences de la Résiliation du Contrat

NordNet Registrar vous informe hors des cas de Transfert Sortant ou de changement de Registrant qu'elle pourra notamment, dès le jour de la résiliation du Contrat ou quelques jours plus tard, initier la Suppression du Nom de domaine concerné et des Services, sans qu'une notification ne soit nécessaire. La Suppression du Nom de domaine a pour conséquence de permettre au Nom de domaine de retomber dans le domaine public et ainsi de le rendre disponible à l'enregistrement, dans les conditions établies par le Registre ou l'Autorité de Tutelle concerné.

La Résiliation implique également la Suppression du Nom de domaine des bases du Registre ou de l'Autorité De Tutelle concernée, et par conséquent, des bases Whois.

En cas de Résiliation pour faute à l'initiative de NordNet Registrar, celle-ci ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre du Contrat. De plus, Vous restez redevable des sommes dues pour la durée totale demandée de votre souscription au Contrat soit directement soit par l'intermédiaire de votre Prestataire. Ces sommes sont conservées à titre de frais de dossier.

Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Prestataire, la Résiliation du Contrat n'entraîne pas nécessairement la résiliation de Votre abonnement auprès de ce Prestataire. Par ailleurs, la résiliation de Votre abonnement auprès de Votre Prestataire n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat et donc la suppression de Votre Nom de domaine.

27. LITIGES

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui devront faire l'objet d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges et, à l'exclusion des litiges relatifs au Contrat qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Procédure judiciaire », le Registrant soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal (i) du domicile du Registrant ou (ii) du lieu du siège social du Registrar.

Si une procédure judiciaire ou une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, relative à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine géré par les services NordNet Registrar, est intentée à l'encontre du titulaire de ce dernier, NordNet Registrar pourra être amenée, sur demande de l'Autorité compétente, à bloquer toute Action de votre part portant sur le Nom de domaine concerné.

27.1. Procédure Alternative De Règlement Des Litiges

Le titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers invoquerait à son encontre une violation de ses droits relatifs au Nom de domaine concerné.

Ainsi, et comme indiqué à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions », Vous vous engagez à vous soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'extension concernée.

Pour consulter en ligne les règles applicables, reportez-vous aux adresses indiquées à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions ». NordNet Registrar peut également vous adresser ces documents sur simple demande de votre part.

Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles. Dans le cadre d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges de type UDRP, NordNet Registrar respectera un délai de dix (10) jours ouvrés à compter du jour où la décision de Transfert, de Changement de Registrant, ou de Suppression a été notifiée avant de mettre en œuvre ladite décision. NordNet Registrar informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

27.2. Procédure judiciaire

Les litiges concernant le Contrat, qu'il s'agisse de sa formation, son exécution ou sa cessation seront, quant à eux, directement soumis à une procédure judiciaire et à la loi française, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat.

Si vous avez la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit votre lieu de résidence et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (France), dans le ressort duquel se trouve le siège social de NordNet Registrar, où est formé le Contrat.

Si vous êtes un particulier, tout litige relatif au Contrat sera soumis aux règles de compétence d'attribution et territoriale telles que prévues par le droit français.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions Contractuelles.

28. DISPOSITIONS GENERALES

28.1. Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat. A ce titre, l'ensemble des notifications visées au sein des présentes Vous seront adressées par NordNet Registrar en langue française.

Toute traduction du Contrat n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants ou utilisateurs des Services NordNet Registrar non francophones. En conséquence seule la version française fait foi.

28.2. Circulation du Contrat

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans information écrite et préalable de NordNet Registrar. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

NordNet Registrar pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet Registrar devra alors vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site.

De plus, NordNet Registrar pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions Contractuelles.

28.3. Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions Contractuelles était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes des Conditions Contractuelles n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions Contractuelles.

28.4. Tolérances

Le fait pour NordNet Registrar, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à Votre manquement ou plus généralement des Contacts du(des) Nom(s) de domaine à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des Conditions Contractuelles, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

28.5. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions Contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

28.6. Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions Générales et Particulières seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet Registrar, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».
- à Vous et/ou vos Contacts, par courrier ou par courriel aux adresses que vous aurez communiquées à NordNet Registrar dans le respect des Conditions Contractuelles.

28.7. Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec les Conditions Contractuelles et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

28.8. Coordonnées de NordNet Registrar

.Par courrier

Siège : NordNet Registrar
111 rue de Croix
BP 60985
59510 HEM

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

. Par téléphone

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.34 € / min)

Assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

. Par courriel : contact@nordnet.net

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques.

Vous êtes informés que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet Registrar pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

INDEX

1. Définitions

2. Objet

3. Application des conditions contractuelles

4. Indépendance des parties

5. Conditions applicables aux différentes extensions

6. Moyens de communication entre NordNet Registrar et Vous

- 7. Choix des contacts
- 8. Informations
 - 8.1. Informations à transmettre et mises à jour
 - 8.2. Exactitude des informations
- 9. Demande d'actions sur Nom De domaine
- 10. Dépôt
 - 10.1. Disponibilité du Nom De domaine
 - 10.2. Délai de création
 - 10.3. Durée de l'enregistrement du Nom De domaine
- 11. Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar
 - 11.1 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar – Transfert Entrant
 - 11.1.1. Conditions de Transfert Entrant
 - 11.1.2 Délai de Transfert
 - 11.1.2.1 Présentation de la demande de Transfert
 - 11.1.2.2. Validation de la demande de Transfert
 - 11.1.2.3. Transmission du résultat du Transfert
 - 11.1.3. Conséquences du Transfert
 - 11.2 Transfert Sortant
- 12. Changement de Registrant
- 13. Modifications autre que le changement de Registrant
 - 13.1 Conformité de la demande de Modification
 - 13.2. Validations des Modifications
 - 13.2.1. Modification des informations du Registrant
 - 13.2.2. Modification des autres informations
 - 13.3. Délai d'enregistrement des Modifications
- 14. Renouvellement
 - 14.1. Vérification de la demande de Renouvellement
 - 14.2. Délai d'enregistrement du Renouvellement
 - 14.3. Durée du Renouvellement
 - 14.4. Renouvellement après la date d'échéance
- 15. Suppression
 - 15.1. Conditions de Suppression
 - 15.2. Délai de Suppression
 - 15.3. Suspension de la procédure de Suppression
 - 15.4. Conséquences de la Suppression du Nom de domaine
- 16. Droit de refus
- 17. Respect des droits des tiers
- 18. Tarifs et paiement
 - 18.1. Tarifs et paiement
 - 18.2. Incidents de paiement
- 19. Durée
- 20. Données
 - 20.1. Traitement des données personnelles
 - 20.2. Propriété des informations et base de données
- 21. Licence
- 22. Pouvoirs
- 23. Force majeure
- 24. Limitation de responsabilité
- 25. Indemnisation
- 26. Suspension - Résiliation
 - 26.1. Suspension, Résiliation ou Transfert prévus par les Autorités de tutelle
 - 26.2. Suspension par NordNet Registrar
 - 26.2.1. Procédure de suspension
 - 26.2.2. Conséquences de la suspension
 - 26.3. Résiliation du Contrat
 - 26.3.1. Résiliation sans faute
 - 26.3.2. Résiliation pour faute
 - 26.3.3. Conséquences de la Résiliation du Contrat
- 27. Litiges

- 27.1. Procédure Alternative de Règlement des Litiges
 - 27.2. Procédure judiciaire
- 28. Dispositions Générales
 - 28.1. Langue du Contrat
 - 28.2. Circulation du Contrat
 - 28.3. Divisibilité
 - 28.4. Tolérances
 - 28.5. Intitulés
 - 28.6. Notifications
 - 28.7. Frais
 - 28.8. Coordonnées de NordNet Registrar

CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE

Pour les domaines « .fr »

(Version du 12 mai 2006)

Les présentes conditions particulières pour les domaines « .fr » ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions (création, renouvellement d'un enregistrement, modification, transfert, suppression) relatives aux noms de domaine que le Registant (ci-après « Vous ») détient ou souhaite enregistrer en « .fr ».

NordNet Registrar est un prestataire technique ayant conclu une convention d'adhésion avec l'AFNIC (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), lui permettant de traiter les demandes d'actes d'administration sur les noms de domaine dans la zone « .fr » (en ce compris les domaines de second niveau (ex : « .asso.fr »)), et notamment l'enregistrement desdits noms de domaine auprès de l'AFNIC.

Les Conditions particulières pour les domaines « .fr » s'ajoutent aux Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar disponibles sur <http://www.nordnet.net/> et <http://www.nordnet.com> rubrique « Conditions générales », ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar » dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar).

En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

1 DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants viennent compléter ceux définis dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Ils ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chacun des mots les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions particulières, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions particulières.

Statut : Etat positionné par l'AFNIC définissant les actions possibles sur un Nom De Domaine en « .fr » et le fonctionnement dudit Nom De Domaine :

- « Actif » : le Nom De Domaine est déclaré dans le DNS (entièrement opérationnel) ;
- « Gelé » : le Nom De Domaine est déclaré dans le DNS mais aucune opération administrative et/ou technique n'est possible

- « Bloqué » : le Nom De Domaine n'est plus déclaré dans le DNS ; il n'est plus fonctionnel et aucune opération administrative et/ou technique n'est possible.

2 CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

2.1 Exigences techniques

Sont admis à titre de Noms De Domaine en .fr les termes alphanumériques constitués de lettres de l'alphabet français A à Z et de chiffres de 0 à 9 et du tiret « - ».

Ne peuvent être enregistrés, les Noms De Domaine :

- composés d'un caractère unique ;
- composés de deux lettres uniquement ;
- débutant ou se terminant par un tiret « - » ;
- d'une longueur supérieure à 255 caractères (63 entre chaque « . ») ;
- débutant par « xn-- ».

Le choix du Nom De Domaine est soumis au respect des règles définies par l'Afnic au sein de la Charte de nommage.

Les Noms De Domaine de second niveau doivent de plus répondre aux critères d'éligibilité propres au second niveau souhaité (ex : tm.fr ; asso.fr).

2.2 Demande d'intervention AFNIC

Vous devrez compléter et signer une demande d'intervention AFNIC afin de pouvoir Créer d'un Nom De Domaine en .fr.

Nous attirons votre attention sur le fait que la demande d'intervention AFNIC peut être validée électroniquement.

3 ACCEPTATION DE LA CHARTE DE NOMMAGE DE LA ZONE « .fr »

Du seul fait de demander une Action relative à un Nom De Domaine en « .fr » auprès de NordNet Registrar, Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de la Charte de nommage de la zone « .fr ».

La Charte de nommage est disponible sur : <http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr>
La Charte de nommage peut également vous être envoyée par courrier, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous vous engagez à respecter les dispositions de la Charte de nommage. Toute violation de la Charte de nommage pourra entraîner le Gel ou la Suppression de votre Nom De Domaine. Vous ne pourrez prétendre, à ce titre, à aucune indemnité.

La Charte de nommage peut faire l'objet de modifications. La version qui vous est opposable est celle disponibles à l'adresse indiquée ci-dessus au jour de la réception par les services de l'AFNIC d'une demande d'Action sur le Nom De Domaine quelle qu'elle soit.

4 PRINCIPES DIRECTEURS DU NOMMAGE EN ZONE « .fr »

Vous disposez, dans le respect des termes de la Charte de nommage de la zone « .fr », d'un droit d'usage sur votre Nom De Domaine, pendant toute la durée de validité de son enregistrement. L'enregistrement, l'utilisation et l'exploitation que Vous ferez de votre Nom De Domaine seront effectués sous votre seule responsabilité.

Vous vous engagez à ne pas contrevenir aux bonnes mœurs et à l'ordre public (infractions de presse, termes nuisant à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs...), à respecter les droits des tiers et notamment, mais non exclusivement, les droits de propriété intellectuelle, les règles de la concurrence et du comportement loyal en matière commerciale, le droit au nom, au prénom ou au pseudonyme d'une personne.

Vous êtes informé du fait qu'il appartient à celui qui demande l'enregistrement d'un Nom De Domaine en « .fr » ou qui exploite ledit Nom De Domaine de vérifier qu'il ne porte pas atteinte notamment aux droits des tiers.

NordNet Registrar et l'AFNIC ne sont tenus d'effectuer aucune vérification à ce titre.

Ni l'AFNIC, ni NordNet Registrar ne pourront être tenus pour responsables du dépôt d'un Nom De Domaine en contradiction avec les principes sus-mentionnés.

Toutefois, l'AFNIC se réserve le droit, par l'intermédiaire de NordNet Registrar, de Vous demander de fournir des informations ou garanties supplémentaires quant au choix de votre Nom De Domaine et la légitimité de votre demande.

Vous vous engagez également à ne pas enregistrer de termes fondamentaux. Les termes fondamentaux comprennent les termes interdits qui ne peuvent faire l'objet d'un enregistrement, sauf exception validée par le conseil d'administration de l'AFNIC (notamment les termes injurieux, racistes, grossiers, liés à des crimes ou des délits), les termes réservés dont l'enregistrement est soumis à conditions particulières liées à l'identité et au droit du demandeur (notamment les termes techniques de l'Internet, les noms des professions réglementées, les termes liés au fonctionnement de l'Internet, les noms de pays signataires de la Convention de Paris et les noms ou termes consacrés des organisations internationales ainsi que les noms des communes françaises dans leur forme canonique) et les termes exclus du nommage par nature.

Une liste non exhaustive des termes fondamentaux est disponible sur le site de l'AFNIC à l'adresse suivante : <http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/fondamentaux#liste>

A défaut, l'AFNIC dispose à l'encontre de votre Nom De Domaine d'un droit de reprise et de préemption.

Vous êtes de plus informé des règles de fonctionnement suivantes applicables à l'extension « .fr » :

- L'AFNIC attribue les noms de domaine par ordre chronologique, selon la règle du « premier arrivé, premier servi » et conformément aux règles en vigueur dans l'Internet et à la Charte de nommage de la zone « .fr » ;

- L'AFNIC n'a qu'un rôle d'enregistrement à partir des informations fournies et n'est pas responsable des contestations relatives à l'utilisation d'un Nom De Domaine ;

- En cas de contestation, d'information erronée, ou de violation des termes de la Charte de nommage ou du Règlement de procédure de résolution alternative de litige, l'AFNIC peut être amenée à geler ou supprimer votre Nom De Domaine.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'AFNIC et/ou NordNet Registrar pourront, avant l'enregistrement du Nom De Domaine en .fr et à tout moment, procéder à l'identification, à des vérifications et à des demandes de justification concernant Vous et Votre Nom De Domaine.

5 DEMANDE DE CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

5.1 - Conditions d'éligibilité au sein de la zone « .fr »

Peuvent enregistrer un Nom De Domaine en .fr, les personnes physiques ou morales qui correspondent à l'une des trois catégories suivantes :

5.1.1 - Personnes morales

Les personnes morales dont le siège social ou l'adresse d'un établissement est situé en France et qui sont identifiables au travers des bases de données électroniques suivantes :

- Greffes des tribunaux de commerce ;
- Registre National du Commerce et des Sociétés (INPI) ;
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;
- REFASSO pour les associations.

Les institutions et services de l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements.

5.1.2 - Titulaires de marque

Les personnes physiques ou morales, titulaires d'une marque déposée auprès de l'Institut nationale de la propriété industrielle, ou titulaires d'une marque communautaire, ou titulaires d'une marque internationale enregistrée visant expressément le territoire français, identifiables au travers de la base de données électroniques ICIMARQUES (INPI).

5.1.3 – Personnes physiques

Les personnes physiques majeures disposant d'une adresse en France.

5.2 Contact administratif

Vous devrez impérativement désigner une personne morale ou physique en qualité de Contact administratif de votre Nom De Domaine lors de la demande de création du Nom De Domaine. Le Contact administratif doit impérativement être établi en France et disposer d'une adresse effective. On entend par « établi en France », pour les personnes morales celles dont le siège est situé en France ou qui disposent d'une adresse en France identifiée au sein au sein des bases publiques des greffes des tribunaux de commerce ou de l'INSEE, et pour les personnes physiques celles qui

peuvent justifier d'une adresse en France depuis plus de (3) trois mois consécutifs en préalable à la demande d'acte d'administration.

Nous vous rappelons que le Contact Administratif dispose du pouvoir de vous représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers.

6 TRANSFERT ENTRANT

En cas de Transfert entrant, le Nom De Domaine sera renouvelé pour une année supplémentaire qui commencera à courir à compter de la date de validation du Transfert. Le Nom De Domaine ne conservera pas sa date de Création (due date d'origine) qui sera remplacée par la date de Transfert.

7 CHANGEMENT DE REGISTRANT (TRANSMISSION VOLONTAIRE DU NOM DE DOMAINE)

En cas de changement de Registrant (transmission volontaire du Nom De Domaine selon la terminologie de l'AFNIC), Vous devrez fournir un Formulaire de Transmission Volontaire, dûment complété et signé, disponible auprès de NordNet (Voir rubrique « Coordonnées » des « Conditions Générales d'Enregistrement et de Gestion de Nom De Domaine » de NordNet Registrar), ainsi que tout document ou complément d'information que l'AFNIC est susceptible de Vous demander. La signature du Registrant actuel ne nécessite pas d'être attestée par devant notaire ou huissier.

8 DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT

Si NordNet Registrar ne constate pas de vices de forme, NordNet Registrar adresse, par courriel, une demande de confirmation aux contacts administratif et technique actuels du Nom De Domaine. Les contacts administratif et technique sont invités à répondre, par courriel, par « Y » pour oui ou « N » pour non. En fonction des réponses apportées :

- Une réponse négative (« N »), par un seul des deux contacts, entraîne le rejet de la demande de modification.
- L'absence de réponse des deux contacts dans un délai de soixante (60) jours à compter du jour de l'émission du courriel de demande de confirmation, entraîne le rejet de la demande de modification.
- Deux réponses positives (« Y ») entraînent la modification des données conformément à la demande dès réception des deux validations.
- Une seule réponse positive (« Y ») entraîne la modification des données conformément à la demande dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la validation et en l'absence d'une réponse contraire du second contact dans ce délai de (5) jours.

9 RENOUVELLEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom De Domaine jusqu'au 20 du mois suivant l'échéance de votre Nom de Domaine. A défaut, la Suppression du Nom De Domaine sera initiée.

10 SUPPRESSION

La procédure de Suppression d'un Nom De Domaine ne peut être suspendue. Par conséquent, toute demande de Suppression est définitive.

11 REGLEMENTS DES CONFLITS

Vous vous engagez à respecter les dispositions prévues à l'article « Litiges » des « Conditions Générales d'Enregistrement et de Gestion de Nom De Domaine » de NordNet Registrar.

Si Vous êtes un particulier, l'AFNIC Vous invite à présenter les litiges (à l'encontre d'un particulier comme d'une entreprise) portant sur un nom de domaine en .fr auprès du Médiateur du Net (accessible à l'adresse suivante : <http://www.mediateurdunet.fr/>).

L'AFNIC a également mis en place des « Procédures alternatives de résolution des litiges » afin de permettre aux personnes de faire valoir leurs droits lorsqu'elles estiment qu'un tiers y a porté atteinte en déposant un Nom De Domaine en « .fr » et/ou a utilisé ce Nom De Domaine d'une manière qui leur porte préjudice.

Ainsi, à côté de la voie judiciaire, deux procédures alternatives de résolution des litiges sont mises en oeuvre. Chacune de ces procédures est administrée par un organisme différent (CMAP et OMPI) et repose sur un règlement distinct :

- par « recommandation en ligne », administrée par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) dont le règlement est accessible à l'adresse suivante : <http://www.mediationetarbitrage.com/>
- par « décision technique », administrée par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont le règlement est accessible à l'adresse <http://arbiter.wipo.int/domains/cctld/fr/index-fr.html>.

Ces règlements peuvent également vous être envoyés par courrier, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ». Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de ces règlements.

NordNet Registrar et l'AFNIC s'engagent à procéder au Gel des opérations sur le(s) nom(s) de domaine faisant l'objet d'une procédure alternative de résolution des litiges et à respecter toute décision judiciaire ou toute décision prise dans le cadre de ces procédures alternatives de résolution des litiges.

12 DUREE

La durée de la gestion du Nom De Domaine par NordNet Registrar est fonction de la durée d'abonnement choisi par vos soins sauf Suppression du Nom De Domaine ou Transfert Sortant de ce dernier en cours d'enregistrement.

Vous êtes informé du fait que vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (due date ou expiration date) d'un Nom De Domaine relevant des Conditions Contractuelles sur le site de l'Afnic (disponible à l'adresse <http://www.afnic.fr/>), rubrique « votre Nom De Domaine est il disponible ? » puis, après obtention du résultat de votre recherche, cliquez sur le lien « Whois » pertinent dans le tableau.

13 BASES DE DONNEES

En complément des dispositions des Conditions Générales, Vous acceptez que certaines informations que Vous avez communiquées soient publiées sur les bases de données Whois.

Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution de votre demande d'Action. Ces informations sont destinées à NordNet Registrar et l'AFNIC, cette dernière étant responsable du traitement, à des fins administratives et techniques des opérations sur le nom de domaine. Vous disposez d'un droit d'accès soit directement auprès de l'AFNIC en envoyant un courrier électronique à afnic@afnic.fr, soit auprès de NordNet Registrar qui se chargera exclusivement de rectifier les informations si nécessaire.

Ces informations sont généralement les suivantes : dénomination sociale ainsi que les nom et prénom du représentant légal de la personne morale, ou nom et prénom de la personne physique, adresse, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax du Registrant, informations techniques telles que les DNS ou statut du Nom De Domaine concerné.

Cependant, lorsque l'enregistrement du Nom De Domaine en .fr est réalisé par une personne physique hors titulaire de marque, ce dernier bénéficie d'une option dite de « diffusion restreinte » activée par défaut. Le cas échéant, aucune information d'ordre personnelle (nom, adresse, téléphone, télécopie et courrier électronique) n'est diffusée en ligne au sein de la base Whois, seules figurent des informations d'ordre technique (contact technique – coordonnées du bureau d'enregistrement et serveurs DNS).

Le Contact administratif peut également, lorsque la demande d'enregistrement du Nom De Domaine en .fr est initiée par une personne physique hors titulaire de marque, demander que ses coordonnées personnelles n'apparaissent pas dans la base Whois ; néanmoins il pourra être contacté par courriel sans que ses coordonnées soient rendues accessibles à ses interlocuteurs.

Dans le cas où la diffusion restreinte est possible et activée, les informations personnelles ne feront pas l'objet de publication mais pourront être communiquées uniquement aux autorités habilitées, ainsi qu'aux organismes de procédures alternatives de résolutions de litiges qui en feront la demande.

INDEX

1. DEFINITIONS

2. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

2.1 Exigences techniques

- 2.2 Demande d'intervention Afnic**
- 3. ACCEPTATION DE LA CHARTE DE NOMMAGE DE LA ZONE « .fr »**
- 4. PRINCIPES DIRECTEURS DU NOMMAGE EN ZONE « .fr »**
- 5. DEMANDE DE CREATION D'UN NOM DE DOMAINE**
 - 5.1 - Pour être titulaire d'un Nom De Domaine au sein de la zone « .fr »**
 - 5.2 - Contact administratif**
- 6. TRANSFERT ENTRANT**
- 7. CHANGEMENT DE REGISTRANT (TRANSMISSION VOLONTAIRE DU NOM DE DOMAINE)**
- 8. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT**
- 9. RENOUELEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE**
- 10. SUPPRESSION**
- 11. REGLEMENTS DES CONFLITS**
- 12. DUREE**
- 13. BASES DE DONNEES**